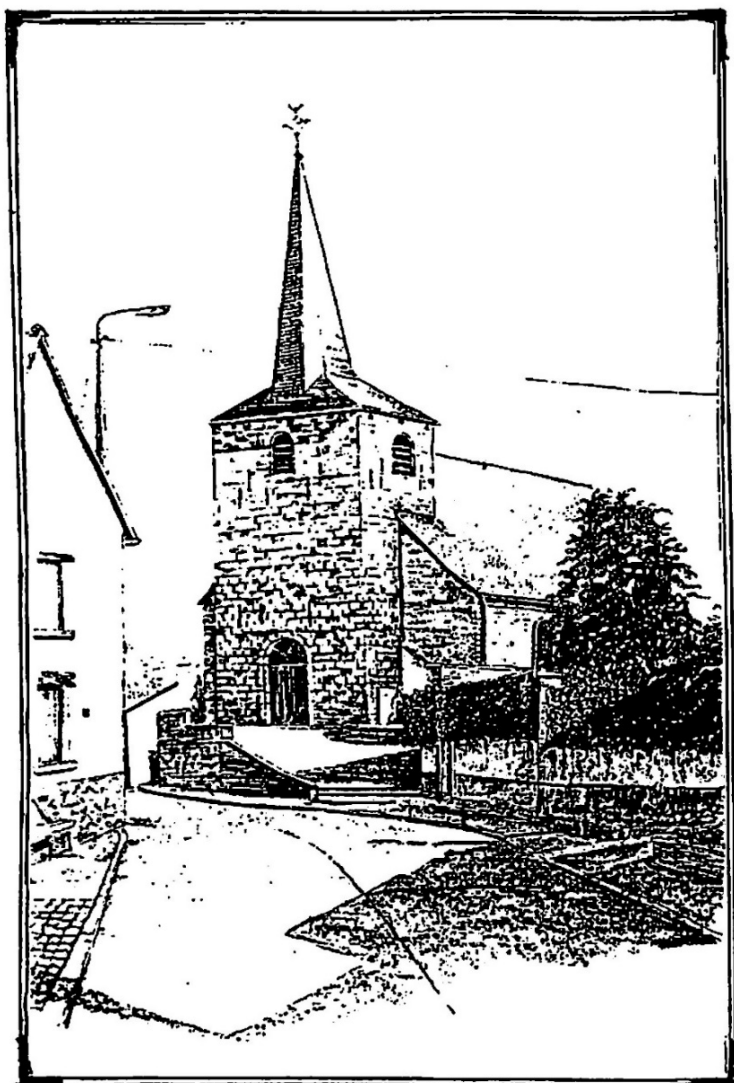


Michel DE RO

L'ÉGLISE DE FOLX-LES-CAVES

VI. Histoire de l'église et du presbytère.



De l'histoire de la paroisse de Folx-les-Caves, nous restent, comme éléments matériels, l'église et son mobilier, le presbytère et quelques dalles funéraires de

l'ancien cimetière. N'ayant pas de sources archéologiques, nous ne pouvons retracer l'histoire de ces édifices qu'à partir des traces retrouvées dans les archives.

L'église

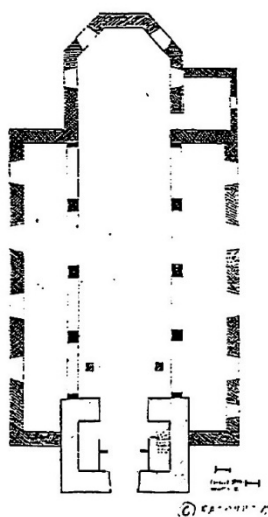


Figure 1. Plan de l'église

L'église est un bâtiment de style néoclassique dont l'entrée se fait par une tour préromane qui lui est accolée. Dans une brochure descriptive¹ de l'église datant de 2000 se trouve un plan. On y voit la tour, les 3 nefs, le chœur et la sacristie.

Il y avait un millésime 1780 dans la nef.² Il a disparu, probablement lors de la repeinture de l'église en 1999. Ce millésime correspond à ce que nous savons de la reconstruction de l'église à l'issue d'un procès opposant le curé et les manants de Folx-les-Caves aux décimateurs : l'abbé de Villers et le chapitre Saint-Denis à Liège.

Si pour la majeure partie de l'église, l'origine est bien documentée, celle de la tour est incertaine. La brochure descriptive de l'église la date du X^e siècle, le « Patrimoine Monumental de

Belgique » du XI^e-XII^e siècle. Dans une lettre de la Commission royale des Monuments et des Sites, datée du 1^{er} décembre 1964 et adressée au gouverneur de la province de Brabant, il est écrit :

« En avant de l'église se trouve une tour romane, qui actuellement lui sert de porche. Elle a été décrite par C. Leurs, dans « Les origines du style gothique en Brabant », t. II, p. 27. Elle se termine par une flèche relativement récente dont les huit pans surmontent assez bizarrement une toiture pyramidale à base rectangulaire. On n'y trouve ni fenêtre ni voûte mais, à la partie supérieure une ouïe s'ouvre dans chaque face. La tour et sa toiture sont en bon état et bien qu'elles ne soient pas particulièrement remarquables, on peut en envisager le classement en raison de l'antiquité de la maçonnerie [...] ».³

Le plan de l'église établi en 1776 à l'occasion du procès cité plus haut montre clairement que cette tour faisait partie d'une chapelle primitive. Voyez la partie entourée en rouge, remarquez l'épaisseur et l'alignement des murs.

¹ Maurice Racourt, *Église de Folx-les-Caves*, Brochure, mai 2000. C'est de cette brochure qu'est tiré le dessin à la tête de cet article.

² *Patrimoine monumental de la Belgique*, Soled, Liège, volume 2, 1974, p. 221.

³ Archives des monuments et des sites, *Folx-les-Caves*.

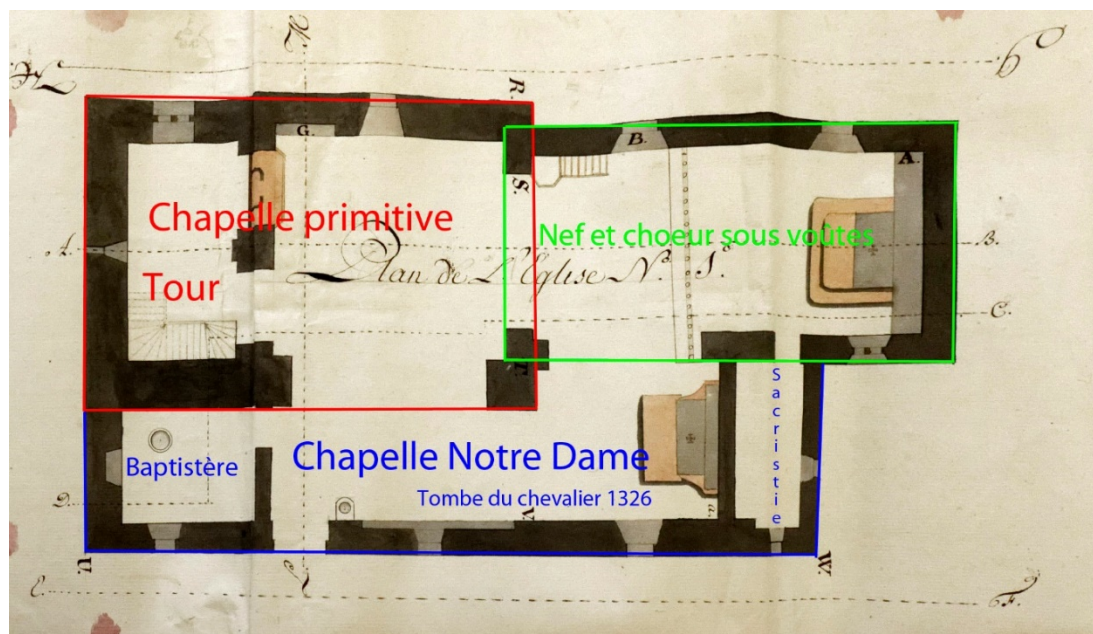


Figure 2. En 1776, plan de l'ancienne église

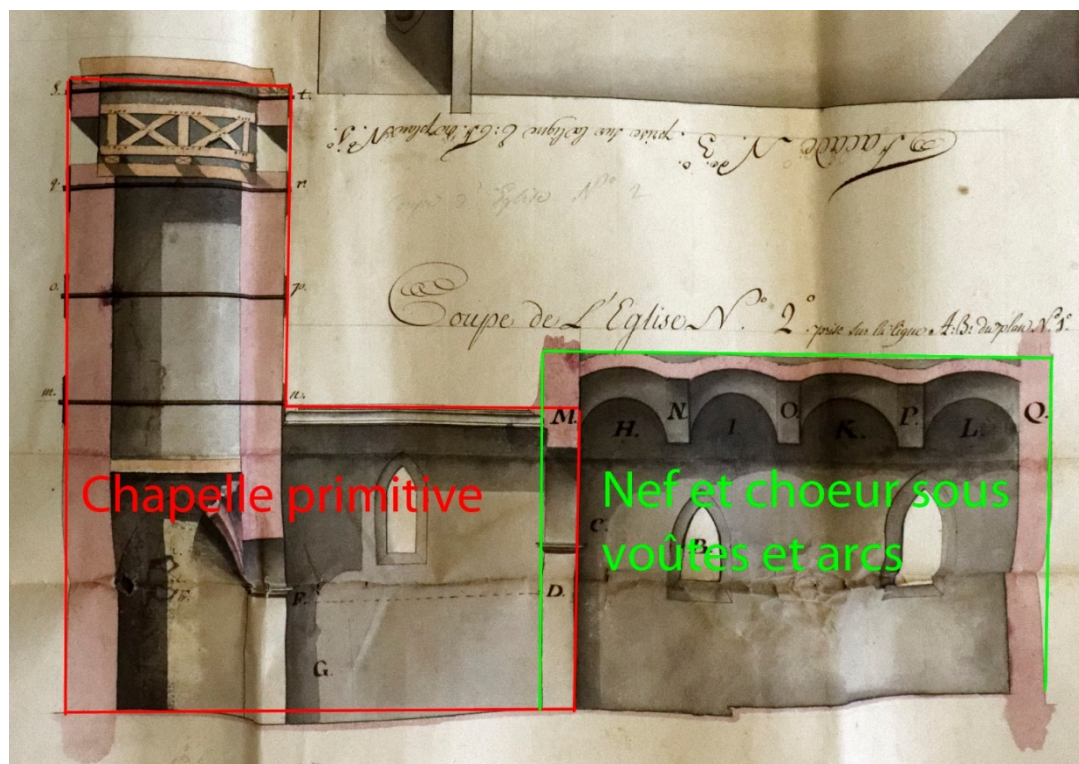
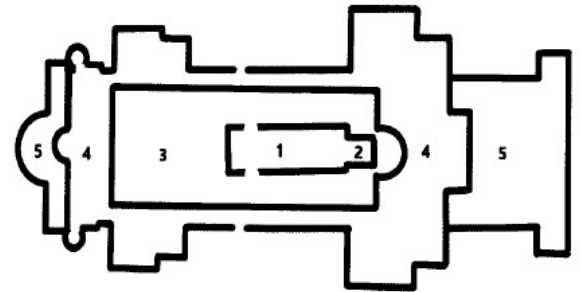


Figure 3. En 1776, coupe AB dans le plan de l'ancienne église

Ce plan est proche de celui des églises primitives de Nivelles, construites à l'époque mérovingienne.

L'histoire de la collégiale de Nivelles débuta au VII^e siècle, lorsque Itte, veuve de Pépin le Vieux, transforma son vaste domaine en un monastère dont elle confia la direction à sa fille Sainte Gertrude. Lors de leur décès, l'une et l'autre furent inhumées dans la petite chapelle de la communauté, la chapelle Saint-Pierre.

Siècle après siècle, le culte de Sainte Gertrude continua à se répandre et la chapelle, au départ très exiguë, sera agrandie, en cinq phases, en une église de plus en plus vaste pour accueillir l'afflux grandissant des pèlerins et devenir la collégiale majestueuse que nous connaissons. Elle fut consacrée en 1046.



- 1 - Première église Saint-Pierre (24mX8m)
- 2 - Premier mausolée de Sainte Gertrude
- 3 et 4 - Deux extensions successives mises à jour
- 5 - Eglise consacrée en 1046 (102mX44m)



Figure 4. Les églises primitives de Nivelles

Je ne serais pas étonné que des fouilles archéologiques montrent que la tour avait fait partie d'une chapelle mérovingienne. Rappelons qu'il existait, à Folx-les-Caves, un cimetière mérovingien dont les tombes ont été datées par leur mobilier entre 550 et 700, soit l'époque de la fondation de l'abbaye de Nivelles.

Au-delà de ces hypothèses, que disent les archives ?

On y voit surtout que l'état de la tour de l'église pose problème. Tarlier et Wauters⁴ indiquent : « En 1701, la tour de l'église était en méchant état et menaçait de s'écrouler si l'on n'y travaillait. ».

⁴ J. Tarlier & A. Wauters, *Géographie et histoire des communes belges*, Canton de Jodoigne, p. 364.

En mai 1702, l'abbé de Villers fait restaurer la tour. Le Chapitre de Saint-Denis accepte de « *contribuer a la reparation de ce qui manque à la tour et à l'Eglise [...] et aux ornements d'icelle [...]* »⁵. Leur amodiateur Philippe Burnicq avait déjà avancé, à cet effet, la somme de 104 florins. Le détail des coûts de ces travaux se trouve dans les comptes de l'abbaye de Villers⁶. Le montant total des frais est de 369 florins, six sous.

Le même mois, le chapitre demande à des confrères une visite à Folx-les-Caves pour évaluer les frais de réparation de la tour et demander « *si Messieurs de Villers n'avoient point quelques biens dans Pays de Liege qu'ils voudroit échanger contre la parte de la dîme appartenant au Chapitre* ».

En 1707⁷, l'abbé de Villers demande au chapitre de Saint-Denis de participer aux frais de réparation de la « *Thour de folx en Brabant* ».

En 1739, le trécentier de Mellemont⁸ envoie au chapitre de Saint-Denis l'« *Estat des déboursemens fait par les Reverends Trescentier de Mellemont tant aux ouvriers qu'en réparations a l'Eglise de Foulx depuis le 2^e aoust 1723 jusques au dernier 7bre 1739* ».

On y trouve des frais pour l'ardoisier, des fenêtres, un charpentier, un maçon, des briques, des fonts baptismaux, des clous de lattes, des clous de grenier, des sommiers, des planches de bois, du pavement, etc. ; le tout pour 398 florins.

En 1742, Martin Staignier, de Gosselies, est nommé abbé de Villers. Cette nomination fut contestée de l'intérieur de l'abbaye. Ces contestations remontèrent jusqu'au Conseil Privé des Pays-Bas qui ordonna une enquête, qui eut lieu en février 1759. Lors de celle-ci, on interrogea tous les moines. Comme toujours, il y avait les témoins à charge et ceux à décharge : pour les uns l'abbé avait plein défauts, pour les autres, dont G. Mambour, l'abbé était parfait et avait rebâti une grande partie des possessions de l'abbaye. Il déclara « *qu'il a premierement renfermé cette Abbaye de murailles neuves [...], qu'il a fait bâtir à neuf l'église de Ligni, celle de Petit-Hallet⁹, celle de Villers de Perwez # pour le total ou certainement en grande partie # et en partie celle de Foulz le Cave,[...]* » Je n'ai pas retrouvé dans les comptes détaillés de Mellemont la trace de ces travaux. En fait, ils manquent après 1720.

⁵ AELg, Chapitre Saint-Denis à Liège, n° 34, Recès capitulaire 1701-1706. f ° 56, 3 mai 1702.

⁶ AELLN, A.E.B. 11195, Comptes généraux de la recette de Mellemont, 1702-1703. J'en donne un aperçu en annexe 1.

⁷ AELg, Chapitre Saint-Denis à Liège, n° 36, Recès capitulaire 1707-1712.

⁸ AELg, Chapitre Saint-Denis à Liège, n° 47, Grâces, 1730-1794.

⁹ E. Piton, *Histoire de Grand-Hallet et de Petit-Hallet*, Bulletin de l'institut archéologique liégeois t.60, 1936, pp. 191-265. La reconstruction de l'église de Petit-Hallet commença en 1757, sous le pastorat de Walter Plisnier, frère de Jacques, curé de Folx-les-Caves.

Le 25 janvier 1772¹⁰, le curé de Folx-les-Caves, Jacques Plisnier, écrit à l'abbé de Villers¹¹ qu'il avait rencontré à Mellemont¹² le 11 février 1771. Il regrette « que votre reverence avoit refusé a mes paroissiens d'accorder la demande faite par iceux au sujet de notre eglise [...] l'église que vous avez vu, n'est pas capable de contenir tous les paroissiens, outre qu'il y a un pilier presque au milieu qui dans sa quadrature contient l'espace de quatre-vingt pieds et plus qui empeche de voir a l'autel, deux fenestres de chaque coté du nef dont la plus grande a quatre pied de hauteur sur deux pieds de largeur ne sont pas capable de fournir la clarté necessaire a ceux qui pendant l'office divin, ont la devotion de lire dans un livre de pieté, il y a un pavé qui seroit indecent dans la cuisine du moindre de vos censiers / une tour faite en forme de prison qui menace ruine etante ancrée par des sommiers dont les bouts sont consommés dans les murailles, quand a la solidité du reste de l'edifice il conste qu'il n'en a point, dautant que vous avez ordonné de le repieter l'été passé, ce qui a été excuté par la journée et demy d'un masson, je crois monseigneur que ce sont des raisons que ce sont des raisons pour vous déterminer a la rebatir». Par la même occasion, il rappelle sa demande d'obtenir le paiement de la reconstruction du presbytère de Folx-Caves.

En août 1773, le secrétaire du chapitre de Saint-Denis écrit à son homologue de l'abbaye de Villers lui rappelant que cela fait deux ans que le curé de Folx-les-Caves, « conjointement avec ses manans les menaçoit d'ajournement¹³ pour avoir une eglise neuve, [...] ». Dans cette lettre, il lui apprend qu'il vient d'être assigné pour participer aux dépens de reconstruction du presbytère incendié en 1756. Il lui demande comment l'abbé de Villers, qui paierait les deux tiers de ces frais, réagira. Il ajoute : « vous priant a même temps d'observer que les decimateurs ne sont pas trop considéré en brabant, et que si on pouvoit parvenir a un bon arrangement sortable avec le Curé, cela serait / ce me semble/ preferable »¹⁴.

En mars 1774, un procès, opposant les échevins et la communauté de Folx-les-Caves, les « impétrants », aux décimateurs : l'abbé de Villers et les doyen et chanoines du Chapitre de Saint-Denis à Liège, les « ajournés », a lieu devant le

¹⁰ Archives de l'archevêché de Malines, III 2.1.1/3b.

¹¹ Il s'agit de Robert de Bavay, abbé de 1764 à 1782. A son époque, l'abbaye était très prospère. Voyez Th. Ploegaerts et G. Boulmont, *Histoire de l'abbaye de Villers du XIIIe siècle à la Révolution*, Havaux, Nivelles, 1926, pp. 131-133.

¹² Mellemont, prieuré de l'abbaye de Villes qui gérât ses possessions de l'est du Brabant wallon.

¹³ Ajourner veut dire assigner en justice à jour fixe, citer à comparaître.

¹⁴ Archives de l'archevêché de Malines, III 2.1.1/3a.

Conseil Souverain de Brabant¹⁵. Le chapitre Saint-Denis se fait représenter par l'abbé de Villers qui lui-même est représenté par le procureur¹⁶ de Leenheer¹⁷.

Le 10 mai de la même année, devant le maieur et les échevins de la haute cour de Folx-les-Caves, la communauté, « *manans et adhérités* », de Folx-les-Caves confirme comme leur représentant à ce procès, André Vanexem¹⁸. Ce dernier avait donné procuration au procureur Mottoule¹⁹ pour être leur défenseur devant le Souverain Conseil de Brabant. Elle lui promet de couvrir les frais de cette procédure. À part le curé Plisnier, qui était très probablement le meneur, la grosse majorité des signataires de cet acte ne sait pas écrire²⁰.

Parmi les documents, figurant au dossier de ce procès, se trouve un extrait du rapport de la visite épiscopale à la paroisse de Folx-les-Caves, faite en juin 1774 par le prince de Lobkowitz, évêque de Namur de 1772 à 1779, on y lit : « *Au dire du curé et des paroissiens, l'église est peu solide, humide, tout pourrit. Pourtant des experts estiment qu'elle est suffisamment solide* ²¹ ».

L'issue de ce procès est liée à des expertises, dont le principal objet est la solidité de l'église : celle des impétrants affirmant que l'église et sa tour sont près de s'effondrer et celle des ajournés affirmant que moyennant quelques réparations, l'église et la tour continueront à tenir encore longtemps. En fait, ces experts, dits neutres, appliquent l'adage qui dit que « *l'expert sait à qui il enverra sa facture à la fin de l'expertise* ».

La première expertise est celle de l'architecte de Ronde ; son rapport était accompagné d'un plan de l'ancienne église avec sa tour, ainsi que d'un projet de construction d'une nouvelle. Je ne connais ce rapport que pas les critiques émises par les expertises suivantes. Comme ce rapport appuie la démolition de l'église, il est très vraisemblable qu'il avait été commandé par le curé de Folx-les-Caves.

¹⁵ AEBr, Conseil de Brabant, n° 3076.

¹⁶ A. Gaillard, *Le conseil de Brabant, Organisation et procédure*, t. 3, p. 152, Bruxelles, 1902. Au Conseil de Brabant, le procureur formait une catégorie distincte de celle des greffiers. Ils géraient les dossiers présentés par les parties. « Les procureurs s'occupaient de tous les détails de la procédure, faisaient copier par leurs clercs les requêtes et les écrits des avocats [...] ».

¹⁷ Ce doit être Philippe Joseph de Leenheer, bp Bruxelles St-Michel-et-Gudule 6 avril 1727, † Bruxelles St-Michel et Gudule 19 mars 1786, x Leuven 17 mars 1755 Anne Catherine de Brabant, nommé avocat au Conseil souverain de Brabant en 1765.

¹⁸ Il s'agit d'André Guillaume Vanexem, bp. Folx-les-Caves 1736. Au recensement de 1796, il est dit laboureur.

¹⁹ Je n'ai pu identifier ce Mottoule.

²⁰ GSN 440, Folx-les-Caves, acte du 10 mai 1774.

²¹ Archives du diocèse de Namur, *Visites de paroisses*, n° 13. Traduction de l'acte original en latin, faite par le chanoine Daniel Meynen, archiviste du diocèse de Namur.

La deuxième expertise ²² a lieu le 2 juin 1775, à la demande de l'abbé de Villers et du chapitre de Saint-Denis à Liège. Elle conclut que de Ronde avait exagéré les défauts de l'église. Celle-ci pouvait contenir 270 personnes²³, « *sans y comprendre le chœur, fond baptismal, place sous la tour, le pillier, le petit autel dans l'asseinte, chaire à prêcher, et confessional, que s'il étoit nécessaire d'agrandir la dite église, il seroit fort aisé de la rendre capable soixante quatre personnes de plus y faisant servir l'espace sous la tour [...], en supprimant le pillier.* »

Suite à ce rapport, les décimateurs annoncent qu'ils acceptent de faire les travaux de réparation qui y sont mentionnés.

Le 13 juin 1775, J.A. Hustin, architecte et J. Corthout géomètre déclarent que la nouvelle église, suivant les plans de l'architecte de Ronde, coûterait treize mille deux cents florins courants. Je n'ai pas vu ce plan, mais ne crois pas qu'il corresponde à l'église actuelle qui a conservé l'ancienne tour.

En janvier 1776, devant les avis divergents des experts pour ou contre la reconstruction de l'église, le Conseil fait faire une expertise par les architectes Jean-François Wincqz et Claude Fisco et ce, de concert avec l'architecte de Ronde, qui avait fait un premier rapport favorable à la démolition. Lors de leur visite de l'église de Folx-les-Caves le 11 janvier 1776, de Ronde refusa de se joindre à eux, « *il attendit dehors les bras croisés* », et de signer le rapport. Les experts désignés par le Conseil de Brabant étaient très haut niveau. Jean-François Wincqz²⁴ remplacera en 1780 Dewez dans la charge d'architecte de l'archiduc Charles de Lorraine, gouverneur des Pays-Bas autrichiens. Son œuvre la plus connue est le fronton avec tour de l'église abbatiale de Cambron-Casteau qui se trouve au cœur de Pairi Daiza. Claude Fisco²⁵ était directeur des travaux publics de Bruxelles ; c'est l'architecte de la place Saint-Michel à Bruxelles qui est aujourd'hui la place des Martyrs.

²² Il s'agit de Jacques Antoine et Noël Corthout, architectes et géomètres admis au Conseil de Brabant, Jean François Cezar et André Swille maîtres charpentiers, Jean François Rouflard, Philippe Dumoullin et Louis Williot maîtres maçons.

²³ Ces experts considèrent qu'un fidèle occupe 4 pieds carrés. Ceci correspond à 3 personnes par m². On considère qu'aux heures de pointe, la densité des voyageurs debout dans un métro est de 4 personnes au m².

²⁴ Voir https://fr.wikipedia.org/wiki/Jean-Fran%C3%A7ois_Wincqz.

²⁵ Voir https://fr.wikipedia.org/wiki/Claude_Fisco.

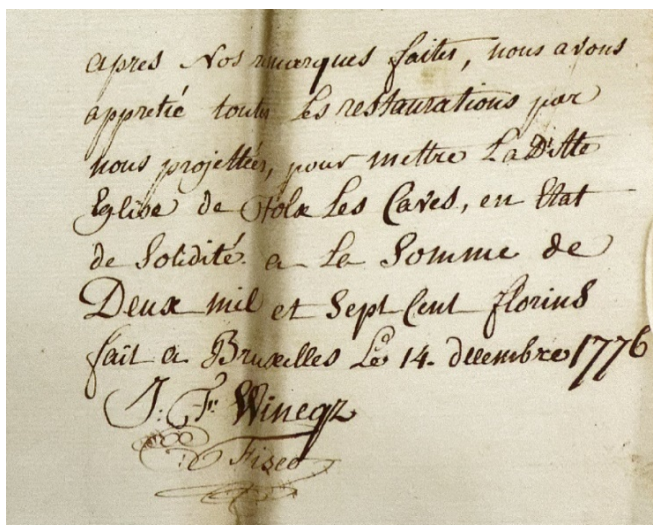


Figure 5. En 1776, signature des architectes Wincqz et Fisco

À cette occasion, un nouveau plan de l'ancienne église est fait par ces experts²⁶. Le rapport de ces experts est défavorable à l'avis de de Ronde et estime que seules de légères réparations sont nécessaires, et ce pour un montant total de 2 700 florins.

Le 2 mars 1777, le frère Bernard Measure de l'abbaye de Villers informe l'abbé de Villers, que « sont dûs à messieurs Fisco et Winx f 132 pour le Besoinné qu'ils ont servis en cause contre ceux de folx les caves ; je vous prie de les satisfaire avant votre depart. »²⁷

Le 12 juillet 1777, le Souverain Conseil de Brabant officialise les conclusions de ce rapport qui avaient déjà été acceptées par les parties, par les déclarations qui suivent.

Pour l'abbé de Villers et le chapitre de Saint-Denis à Liège :

« Déclaration faite de la part de la part des ajournés par leur requête civile du 24 avril 1777.

Les ajournés déclarent être prêts de faire à cette église / : de Folx-les-Caves:/ non seulement les restaurations nécessaires détaillées dans le rapport des architectes Wincqz et Fisco, mais aussi d'y faire faire tous les ouvrages plus convenables que nécessaires, exposés dans le même avis. ».

Pour le curé et les manants de Folx-les-Caves :

« Acceptation faite par les impétrans après l'article 19. de raisons d'impertinence

Puisque les ajournés viennent offrir par leur requête civile d'effectuer toutes les restaurations et ouvrages proposés par les architectes Wincqz et Fisco, et qu'ils se flattent que parmi cela, l'église de Folx-les-Caves sera mise dans l'état

²⁶ C'est le plan qui est annexé au dossier conservé aux AEB.

²⁷ Archives de l'archevêché de Malines, réf. III 2.1./3c.

de solidité et de décence convenable, les impétrans déclarent d'accepter cette offre et en requierent decretement et acte. »

Suite à cet accord, l'église, sauf la tour, est démolie et remplacée par le bâtiment néoclassique que nous connaissons actuellement. Ce bâtiment est de toute beauté, à comparer aux reconstructions en néogothique que l'on fera tout au long du XIX^e siècle. La tour elle-même sera percée d'un porche d'entrée.

Le 25 juin 1778, le chapitre de Saint-Denis paie 610 florins à l'abbé de Villers *« pour la parte leur incombant tant dans les frais et honoraire des avocats et procureur qui ont servi dans la cause qu'ils ont soutenus conjointement avec ledit Rnd abbé contre ceux de Folx au sujet de la construction ou réparation de l'église que dans ceux des advers en quels ils ont été condamnez. »*²⁸

Je ne sais pourquoi les décimateurs ont décidé de remplacer la restauration par la reconstruction ; d'après Alphonse Wauters²⁹, la reconstruction de l'église aurait coûté aux décimateurs 8 332 florins, à comparer au budget de 2700 florins de la réparation préconisée par Wincqz et Fisco. N'ayant pas retrouvé, dans les comptes de l'abbaye de Villers et du chapitre de Saint-Denis, les frais de cette reconstruction, je ne sais qui est l'auteur des plans de la nouvelle église, mais il est très probable que ce soit Wincqz, comme indiqué par J.L. Van Belle³⁰. Eric Hennaut³¹ écrit au sujet des églises de Wincqz : *« L'essor démographique des populations rurales pendant la seconde moitié du XVIII^e siècle, suscite l'agrandissement ou la reconstruction de nombreuses petites églises dont Wincqz semble s'être fait une spécialité. Suivant les normes essentiellement pragmatiques imposées par les communautés paroissiales – conservation de tous les éléments utilisables, augmentation de la surface utile et coût minimum – il conçoit des structures d'une extrême simplicité. L'église paroissiale d'Uccle (Bruxelles) fixe d'une manière exemplaire une typologie que l'on retrouve dans la plupart de ses réalisations. [...]. L'intérieur de l'église d'Uccle présente également une géométrisation néoclassique de formes autochtones : nef à trois vaisseaux sans transept, séparés par des arcades sur colonnes avec berceau en plein-cintre et chœur à pilastres encadrés par deux annexes. »*

Lors de la reconstruction de l'église, à l'exception de celle du chevalier et du curé Wery, toutes les pierres tombales ont été enlevées. Seraient-elles la cause du « pavé indécant » ? Je ne crois pas : dans les registres de décès et enterrements de Folx-les-Caves (de 1655 à 1796), je ne trouve que quatre mentions d'inhumation dans l'église ; celle de Nicolas de Rieu, curé de Folx-

²⁸ AELg, Chapitre Saint-Denis, n°47. Grâces, 1730-1794.

²⁹ J. Tarlier & A. Wauters, *Géographie et histoire des communes belges*, Canton de Jodoigne, 1872, p. 364.

³⁰ J.-L. Van Belle, *Une dynastie de bâtisseurs, les WINCQZ*, Ciaco, 1990, p.50.

³¹ Académie de Bruxelles, *Deux siècles d'Architecture*, Archives d'architecture moderne, Bruxelles, 1999, p.126.

les- Caves de 1672 à 1701, inhumé le 4 février 1701, et celles de Catherine de Glymes, inhumée le 31 janvier 1710 et de son époux Michel Lorent³², inhumé le 14 février 1711. Assez étonnamment, alors que l'église était en fin de reconstruction, un nouvel enterrement dans l'église eut lieu³³. « *Le 17 may 1780 a huit heure du matin est decedé administré des sacrements viatique et exptreme onction, né le 15 juillet 1698 Jean François Choulet mambour de l'église et enterré le 18 dito au millieu de léglise par moy J : Plisnier curé de Folx.* »

Être enterré dans l'église était un privilège réservé à de hauts notables. Dès 1773, Joseph II tenta de l'interdire, mais avec peu de succès³⁴. Cette interdiction est officialisée le 26 juin 1784 par un décret : « *Personne de quelque'état, condition, rang ou dignité que ce puisse être, soit laïque ou ecclésiastique, séculier ou régulier, de l'un ou l'autre sexe, ne pourra dorénavant être enterré dans une église, chapelle, oratoire, ou autre édifice couvert, soit dans les villes, soit à la campagne.* »³⁵

³² Loren(t) ou Laurent est une variante de Lor(r)ain. Le recensement de Folx-les-Caves en 1709 mentionne « *Michel Laurent avec Catherine de Glisme, ses père et mère, Charles Laurent, son frere et Therese et Marie ses sœurs, [...].* »

³³ Registre des décès de Folx-les-Caves 1694-1796, FS µfilm 104638238, image 12/19.

³⁴ H. Hasquin, Joseph II, *Catholique anticlérical et réformateur impatient*, Racines, Bruxelles, 2007, p.233.

³⁵ P. Verhaegen, *Recueil des ordonnances des Pays-Bas autrichiens*, 3e série, 1700-1794, t.12, p.359.

Le mobilier de l'église

Le 4 septembre 1964, le collège échevinal de Folx-les-Caves demande à l'architecte de la Commission des Monuments et Sites de classer la tour et le mobilier de l'église. Pour illustrer cette demande, elle y joint une série de photos de la tour et du mobilier.³⁶

Le 1^{er} décembre 1964, un membre de la Commission, qui signe Lesuisse, écrit une lettre au gouverneur de la province de Brabant. Cette lettre fait le point sur la situation du mobilier.

« Ce n'est pas la première fois que notre comité provincial est appelé à Folx-les-Caves. Déjà en 1950, notre collègue Thibaut de Maisières y était envoyé afin de savoir si des restaurations inconsidérées n'avaient pas été infligées au maître-autel de l'église paroissiale. À cette époque la cure était vacante par suite de la nomination du desservant à une autre paroisse. Actuellement, en 1964, il n'y a plus de curé à Folx-les-Caves et l'église n'est plus utilisée. Le ministère est assuré par le curé d'un village voisin (Autre-Église) où les enterrements des habitants de Folx doivent être célébrés, tandis que la messe est dite dans une chapelle de fortune plus ou moins aménagée dans le local des œuvres de Folx.

En 1950, M. Thibaut de Maisières avait constaté la disparition d'un autel latéral, des statues de Saints Pierre et Paul et d'un grand crucifix en chêne. Les statues se trouvaient alors en restauration chez un antiquaire de Bruxelles, 92 rue Belliard, chez qui M. Thibaut les vit exposées avec la mention « à restaurer ». En 1964, ces statues n'ont pas retrouvé leur place normale au maître-autel ; le crucifix, qui en 1950 avait émigré en l'église d'Orp-le-Grand, n'est plus à Orp où je me suis rendu ; d'après M. le Doyen d'Orp, cette œuvre d'art aurait fait retour à Folx où elle serait placée dans la chapelle du local des œuvres. Quant à l'autel latéral qui avait été enlevé pour dérochage, il a repris sa place dans l'église.

En 1964, la situation peut se résumer comme suit :

La paroisse est sans desservant et l'église est provisoirement désaffectée. Le bâtiment est en bon état, une partie des plafonnages a été refaite. Déjà lors du passage de M. Thibaut en 1950 trois sculptures avaient quitté l'église, personne ne s'est trouvé pour les y faire rentrer. N'ayant pas vu cette église antérieurement à ma visite de cette année, je ne puis affirmer qu'il lui manque autre chose, mais l'église donne une pénible impression de vide et les autels sont dépouillés.

L'église à trois nefs est de 1780, elle n'a rien de particulièrement remarquable et le principal intérêt de l'édifice réside d'une part dans la tour et d'autre part dans le mobilier fixe, composé de l'autel principal, des autels latéraux, des stalles, lambris et chaires de Vérité. Ces boiseries de l'extrême fin du XVIII^e siècle forment un ensemble dont l'austérité est tempérée par une décoration

³⁶ Archives de la CMRSF. Folx-les-Caves.

élégante distribuée avec mesure. L'ensemble, parfait comme ébénisterie, est en chêne choisi. [...].

La menuiserie d'art de l'église de Folx-les-Caves, - il convient d'insister sur ce fait -, constitue un ensemble. Cet ensemble est assez remarquable pour cette époque et on doit le conserver. Étant donné les circonstances et les disparitions rappelées plus haut, le seul moyen de sauver cet ensemble paraît être de la classer en raison de son mérite artistique. »

La lettre continue en traitant de la tour. J'ai mentionné cette partie dans le chapitre consacré au bâtiment de l'église.

Le 15 février 1965, la province de Brabant écrit à la Commission des Monuments et des Sites pour indiquer qu'elle est favorable au classement légal du mobilier de l'église. Ensuite, plus rien. Le mobilier de l'église de Folx-les-Caves n'a pas été classé. Ce non-classement aura des conséquences sur ce mobilier ; la nouvelle liturgie, instaurée en 1965 par le concile Vatican II, entraînera la disparition des autels latéraux et de la chaire de vérité.

Les photos qui suivent montrent l'évolution du mobilier de l'église, depuis le début du XX^e siècle jusqu'en 2008.



Figure 6. Vers 1900, l'intérieur de l'église.

À gauche, on voit l'autel latéral de la Vierge, au centre un lustre monumental, le maître-autel avec un tabernacle tournant, à droite la chaire de vérité qui cache l'autel de droite dédié à Sainte Rolande, patronne secondaire du village.

En 1964, l'église est désaffectée. C'est à ce moment que la commune de Folx envoie des photos à l'appui de sa demande de classement du mobilier. Ces photos montrent un réel abandon.



Figure 7. En 1964, autel latéral gauche, de la Vierge.



Figure 8. En 1964, maître-autel. À droite, derrière les piliers, on devine l'autel latéral droit.



Figure 9. En 1964, chaire de vérité, lambris et stalles, derrière, l'autel latéral gauche.

En 2018, après le concile de Vatican II et la restauration de l'église, celle-ci est bien plus dépouillée.



Figure 10. En 2018, intérieur de l'église, vue vers l'autel

Les autels latéraux, la chaire de vérité, le grand lustre ont disparu.

Maurice Racourt³⁷ indique « *Le tabernacle, scellé dans le mur, est la seule pièce récupérée de l'autel de la Vierge démonté lors de la restauration de l'église (1964-1969).* » Il ajoute « *La table d'autel a été fabriquée dans le chêne de la chaire de vérité, cela après le Concile Vatican II.* » Il n'y a plus trace de l'autel de Sainte Rolande qui était situé à droite.

Le lustre est mentionné en 1930 par Henri Desneux³⁸ : « *Un lustre en cristal de roche à monture en laiton, de la seconde moitié du XVIII^e siècle.* »

³⁷ M. Racourt, *Église de Folx-les-Caves*, Folder, 2000.

³⁸ H. Desneux, *Le Brabant wallon*, Bruxelles, 1930 p.78.



Figure 11. En 1972, tabernacle, seul vestige de l'autel de la vierge © IRPA

De l'autel latéral gauche, il ne reste que le tabernacle ; l'autel latéral droit a disparu.



Figure 12. En 1972, maître-autel avec les statues de Saint-Pierre et Saint-Paul © IRPA

Le tabernacle tournant a été remplacé par un crucifix.

L'histoire connue de la disparition d'une partie du mobilier de l'église commence en 1950. Henri Vandrise est nommé curé de Folx-les-Caves en 1946. Il était considéré comme un héros de la résistance durant l'occupation allemande³⁹. Il était d'un tempérament fonceur. En 1947, il est jugé par le doyen d'Orp-le-Grand⁴⁰ : « *C'est un nouveau curé : zélé et dévoué mais un peu trop emballé. Il y a qqes combinaisons financières qui ne me semblent pas très prudentes, mais le curé se dit couvert par Malines...* » ; en 1948, « *Le curé est très fantasque. Il manque souvent de mesure. Il vit seul sans servante et se néglige ; sa santé sans ressentir le reste aussi.* » ; en 1949 : « *La rumeur publique ne me permet pas de souscrire sans réserves à toutes les réponses du curé.* » ; enfin le 30 mai 1950 : « *L'expérience m'a appris à mettre en doute les affirmations, ou négations, du curé !* ».

En 1950, des rumeurs circulaient à Folx-les-Caves au sujet de la disparition d'objets.

Le 26 juin 1950, le curé Vandrise est transféré à la paroisse des Saints-Michel-et-Gudule, comme vicaire.

Le 11 juillet 1950⁴¹, l'abbé Thibaut de Maisières, membre de la Commission royale des Monuments, mandaté par le gouverneur de Brabant, envoie copie de son rapport à l'archevêché de Malines. C'est ce rapport qui est mentionné dans celui de Lesuisse, en 1964, relatif à la demande de classement du mobilier. Il y ajoute deux remarques réservées à l'archevêque :

« 1°/ *Les statues déposées chez l'antiquaire ne paraissent pas en sureté, malgré les apparences. En effet commande a été faite d'une réplique.*

2°/ *L'autel démonté, et se trouvant à la cure avait été enlevé pour en faire une porte pour la sacristie. Sur réclamation des paroissiens, promesse fut faite de le remonter après réparations.* »

Le 20 juillet, dans une lettre à l'archevêché écrite par l'abbé Thibaut, nous apprenons : « *l'ancien tabernacle rotatif du maître autel : ce tabernacle avait été offert par le curé à Mme Servais pour en faire une cave à liqueur. Il fut refusé.* »

Le 17 août 1950, le doyen d'Orp-le-Grand envoie une liste des objets disparus à l'archevêché. Son commentaire est « *Ce n'est pas édifiant et je me demande comment tout cela pourrait être liquidé sans scandale.* » Parmi les objets disparus : des ornements, chasuble, devant d'autel, ostensor, ciboire, chandeliers, candélabres, croix de mission, statues, un confessionnal, deux harmoniums, un tabernacle rotatif, etc.

³⁹ J.M. Bruffaerts, *Une paroisse sous l'occupation (1940-1944) : Saint Remy d'Ottignies*, Revue d'histoire religieuse du Brabant wallon, 1991, t.5, pp. 55-65.

⁴⁰ Archives de l'archevêché de Malines, *Visites décanales*, 1947, 1948, 1949 et 1950.

⁴¹ Toutes les notes qui suivent proviennent des archives de l'archevêché de Malines, *dossier Folx-les-Caves, correspondances*.

Le curé Vandrise se défend⁴² :

« 1. *Le grand Christ du 15^e siècle a été prêté à M le Doyen d'Orp le Grand. Celui-ci ayant été remarqué par le Cardinal lors de sa visite à Orp le Grand. Le Cardinal m'a demandé de bien vouloir donner ou prêter ce Christ au musée diocésain de Malines. Je lui ai répondu que ce Christ quitterait Orp le Grand pour Malines dès que M le Doyen n'en aurait plus besoin.*

2. *Le Christ en bois du 13^e siècle, appelé Christ assis a été restauré et apposé sur le maître autel.*

3. *Le tabernacle tournant, qui était sur l'autel, a été remplacé par un autre tabernacle ouvragé, a été donné à Limal pour servir de reposoir à la procession.*

4. *1 calice sans valeur vendu il y a 1 ans 900 fr et dont le prix a été employé dans la restauration de l'église*

5. *un ostensor non employé et en cuivre, sans aucune valeur historique ni réelle a été vendu pour la somme de 1100 fr et le prix versé dans les restaurations du maître autel.*

[...]

Sont actuellement en dépôt chez Leynen 92 rue Belliard à des fins d'expertise et d'indication de traitement de restauration : St Pierre ±15^e siècle en pommier et fort abîmé, Saint-Paul plus ancien, 8 chandeliers sans valeur aucune. Ces pièces devant rentrer à Folx les Caves. ».

Le successeur d'Henri est Marcel Dehon, ex-professeur au collège Saint-Pierre à Bruxelles. Il doit gérer l'héritage de son prédécesseur, dont les dégâts causés au mobilier de l'église. Le 1^{er} octobre 1950 ?⁴³, il écrit à l'archevêché : « *Parmi les objets disparus de l'église, St Therese et 6 chandeliers sont rentrés. S Pierre et Paul sont à Bruxelles ; ils demandent une sérieuse réparation et restauration prix 8.000 frs.*

Voici les notes qui n'ont pas été réglées

[...]

Leynen 2347 (frs)

[...]

L'autel latéral est à remonter, plusieurs pièces importantes manquent. »

Leynen était l'antiquaire chez qui on avait retrouvé les statues de Saint-Pierre et Saint-Paul, chez lequel elles étaient « *en dépôt pour expertise* ». L'autel latéral avait été remonté, puisqu'on le voit sur les photos du mobilier de l'église envoyées aux Monuments et Sites en 1964. Nous savons qu'il a disparu lors de la restauration de l'église de 1964 à 1969.

Aujourd'hui, malgré les pertes, il reste à l'église de Folx-les-Caves, un patrimoine mobilier important. Sur base de la photothèque de l'IRPA.⁴⁴ et les

⁴² Note non datée.

⁴³ Archives de l'archevêché de Malines, *op.cit.* Sa lettre est datée du 1-10, sans mention de l'année, mais le contenu laisse deviner que c'est un premier rapport après son arrivée à Folx-les-Caves.

⁴⁴ https://balat.kikirpa.be/search_photo.php

informations que j'ai trouvées aux Archives, j'en ai dressé un inventaire qui se trouve en annexe 3.

Le presbytère

La première mention connue du presbytère date de 1699⁴⁵. Il avait été détruit, lors du siège de Namur, durant la guerre de la Ligue d'Augsbourg (1688-1697) opposant Louis XIV à une coalition regroupant quasiment toute l'Europe⁴⁶. Le curé Nicolas du Rieu écrivait à l'évêque de Namur pour lui indiquer que le village avait été complètement ravagé par les belligérants et qu'il ne lui restait comme logement que l'église. Il demande l'autorisation de prélever des sommes sur la trésorerie de l'église et de la table des pauvres pour reconstruire le presbytère ; ce qui lui fut accordé.

Cette reconstruction a dû être faite avec des moyens modérés, puisqu'en 1708, lors d'une visite pastorale faite par l'évêque de Namur, Mgr Ferdinand de Berlo⁴⁷, il est indiqué que *« le prédécesseur du curé actuel fut obligé par la destruction de la maison pastorale de se construire dans l'enceinte de l'église une habitation qui existe encore, mais avec beaucoup d'inconvenance pour l'église; nous enjoignons au curé moderne qu'il la détruise et fournisse un local paroissial plus spacieux, à tout le moins au début de la prochaine paix. »*⁴⁸ Le curé précédent était Nicolas de Rieu décédé en 1701, le curé actuel est Joseph Plisnier, curé de 1701 à 1753.⁴⁹

En 1716, Joseph Plisnier obéit à l'injonction de l'évêque de Namur et fait reconstruire le presbytère à ses *propres dépens*⁵⁰. Lorsque en 1753, son successeur Jacques Plisnier *« parvient à sa cure il trouva la maison pastorale entièrement brûlée par un incendie arrivé à la maison voisine qu'il ne resta sur le fond que deux maffles de la grange batie en bois, et un fournil en brique mais en tres mauvais etat qui avoient echappés aux flammes de l'embrasement. »*

Pour reconstruire le presbytère, il fait appel, entre autres, à la générosité de l'abbé de Villers Staigrier⁵¹. On a de lui copie d'une lettre de 1755 par laquelle il remercie l'abbé pour la *« cinquantaine d'écus »*⁵² pour subvenir aux *dépens* que j'ay été obligé de faire pour la restauration de la maison pastorale ». Il promet la discrétion : *« je vous assure foy de prêtre que jamais personne ne scaura a parler des gratifications que vous avé bien voulu me faire jusqu'icy »*⁵³. Cette reconstruction se fera en 1754 et 1755. En 1773, 19 ans plus tard, il intente un

⁴⁵ M. De Ro, *L'église de Folx-les-Caves, III. Paroisse et curés du diocèse de Namur*.

⁴⁶ https://fr.wikipedia.org/wiki/Guerre_de_la_Ligue_d%27Augsbourg

⁴⁷

[https://fr.wikisource.org/wiki/Biographie_nationale_de_Belgique/Tome_2/BERLO, Ferdinand, comte DE](https://fr.wikisource.org/wiki/Biographie_nationale_de_Belgique/Tome_2/BERLO,_Ferdinand,_comte_DE), Ferdinand de Berlo fut évêque Namur de 1697 à 1725.

⁴⁸ Archives de l'évêché de Namur. Registre n° 4, Visites d'églises de F. de Berlo de Brus, 1698-1718.

⁴⁹ M. De Ro, op. cit.

⁵⁰ AEBR, Conseil souverain de Brabant, procès de clercs, n°3075, Etat spécifique de la Cure de l'église paroissiale de Folx en Brabant.

⁵¹ Abbé de Villers de 1742 à 1759.

⁵² Suivant l'ordonnance de Philippe V de 1701, l'écu est une pièce d'or valant quatre florins, dix-neuf patards et demi. Un florin vaut 20 patards.

⁵³ AEBR, Conseil souverain de Brabant, procès de clercs, n°3075, Lettre du 16 décembre 1755 du curé de Folx à l'abbé de Villers.

procès aux décimateurs : l'abbé de Villers et le chapitre Saint-Denis à Liège pour se faire rembourser ses frais de reconstruction. Je ne sais s'il a gagné son procès.

En 1795, la République française annexe ce qui formera la Belgique de 1830 : les Pays-Bas autrichiens et la principauté de Liège. Jacques Plisnier refuse le serment de fidélité et les biens de l'église de Folx-les-Caves sont séquestrés. Jacques Plisnier se réfugie à Jauche.

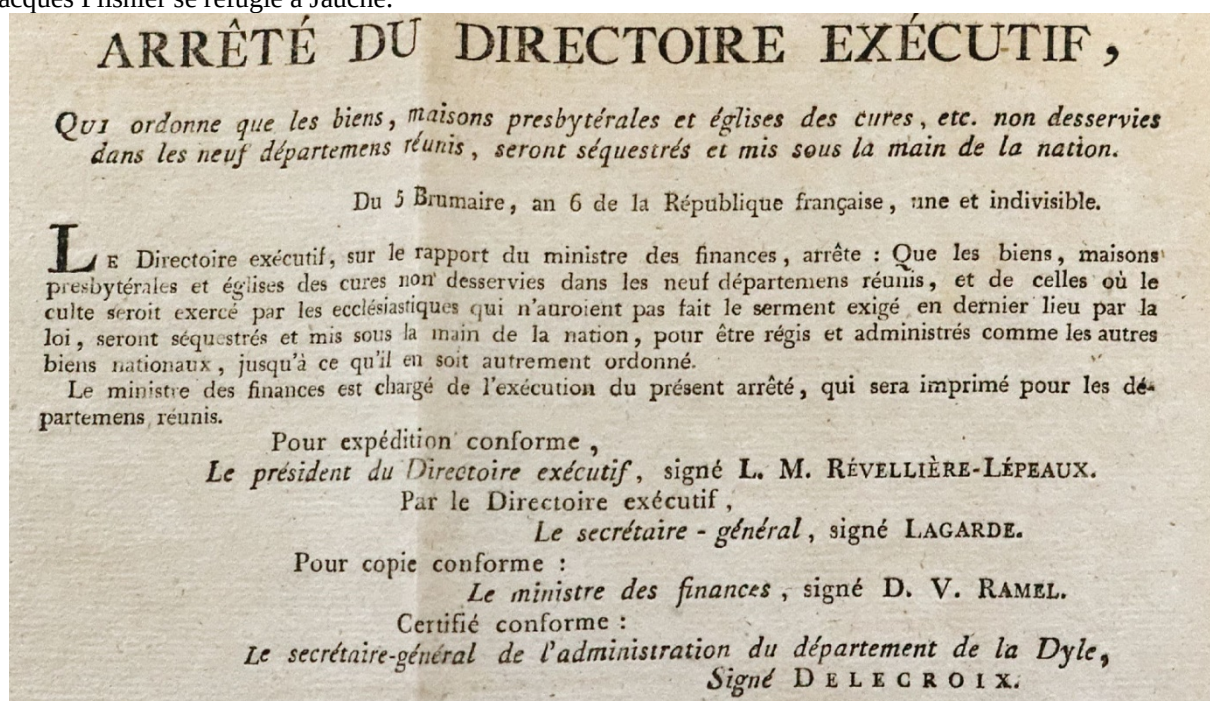


Figure 13. En 1797, séquestration des églises et cures non desservies.

En 1798⁵⁴ (le 18 prairial an 6), à la demande de l'administration municipale du canton de Jauche, G. Burnicq et Léon Lennaert procèdent à l'inventaire de la maison « *presbiterale* » de la commune de Folx les Caves qui vient d'être séquestrée.

La description du presbytère est celle d'une ferme en carré⁵⁵.

Devant le bâtiment principal, il y a une cour fermée à laquelle on accède par un portail comprenant deux portes : l'une grande se fermant par une barre en bois, l'autre petite se fermant par un verrou. Ce portail est recouvert d'un colombier sous un toit d'ardoises. Tout autour de la cour se trouvent un fournil, cinq petites porcheries, une étable, une petite écurie et une grange en bois avec

⁵⁴ AEBr, Fonds français Département de la Dyle, T.079, n°4704,

⁵⁵ Voir Annexe 2.

deux grandes portes dont l'une donne sur une prairie. Au milieu de la cour se trouve un puits.

À l'avant du bâtiment, du côté de la cour, se trouvent la porte d'entrée, une cuisine avec une cheminée haute et deux fenêtres, une « *place* » avec une fenêtre, une chambre avec deux fenêtres

À l'arrière du bâtiment donnant sur jardin, se trouvent une laverie avec deux fenêtres, deux « *places* » avec chacune une fenêtre, et une porte pour accéder au jardin.

Sous le bâtiment deux caves, à l'étage un grenier avec une petite chambre⁵⁶.

Les toits, à l'exception de celui du portail, sont recouverts de chaume. Le rapport indique que celle-ci demande réparation.

La superficie totale du terrain, y compris l'emplacement du bâtiment, est évaluée à environ 5 journaux, soit, en mesures de Jauche, à 1,1 ha⁵⁷.

Leur rapport est la seule description de ce presbytère qui sera l'objet de nombreux rapports défavorables jusqu'à sa démolition en 1847.

En 1841, le presbytère de Folx-les-Caves est représenté sur l'Atlas des voiries vicinales de 1841. Sur le plan, il occupe les repères 249 à 251. On voit qu'à cette époque, le bâtiment, qui occupe le n° 250, est composé de trois parties. Il aura perdu sa fonction agricole et les bâtiments y correspondant (grange, étables, etc.) auraient été démolis.

⁵⁶ À cette époque les chambres de domestiques se trouvaient au grenier, sous le toit, sans chauffage.

⁵⁷ Folx-les-Caves utilisait les mesures de Jauche. Il y a quatre journaux dans un bonnier. Le bonnier de Jauche vaut 88.76 ares.



Figure 14. 1841, presbytère, extrait de l'Atlas des voiries vicinales.

L'histoire qui suit est celle d'une dégradation progressive du presbytère suite à un manque total d'entretien. La commune refusera obstinément d'y faire des travaux ; pourtant elle en était propriétaire.

Le 5 août 1809⁵⁸, le préfet du département de la Dyle envoie au maire de Folx-les-Caves les demandes suivantes :

1. *“Votre commune a-t-elle une Église en propriété, et est-elle en bon ou mauvais état de réparation?”* réponse: *“elle a une église en propriété et en bon état.”*
2. *“Possède-t-elle aussi un Presbytère, avec ou sans jardin, et les bâtimens sont-ils en bon ou mauvais état?”* réponse *“elle possède un presbytere et bien attenant aussi en bon état.”*

Dans le registre de la « Contribution foncière des propriétés bâties et des portes et fenêtres, 1824-1834 ⁵⁹», il est indiqué que la commune est propriétaire du presbytère qui a une porte cochère et 8 fenêtres.

Le 8 août 1883⁶⁰, le rapport de la séance du conseil communal indique ; *« Monsieur le Bourgmestre communique aux membres du conseil que les légumes et fruits du jardin du presbytère dépérissent, et qu'il est plus que temps d'en tirer parti. Attendu que le presbytère est de fondation entérieure à la révolution française et que dès lors il appartient à la commune, décide que la vente de fruits et légumes croissant sur ce bien se fera par le ministère de Maître Dechamps et que le produit sera versé à la caisse communale. »* Le produit de cette vente, soit 112 francs, servira à des réparations au presbytère en 1884⁶¹.

Après le Concordat de 1801, la paroisse de Folx-les-Caves est classée comme succursale : elle a droit à un curé. Les candidats ne se bousculent pas pour ce poste ; pourtant la commune se vante continuellement que l'église et la maison pastorale sont dans le meilleur état possible.

En 1803, l'ancien curé Jacques Plisnier avait refusé le poste pour des raisons personnelles. En 1804, le nouveau curé (1803-1804) Eugène Anciaux, qui tenait aussi la chapelle de Jandrenouille, refuse de s'installer à Folx-les-Caves et démissionne. L'église de Folx-les-Caves perd son titre de succursale. Ce n'est qu'en 1817, après l'insistance de la commune, que l'église reçoit le rang subalterne de chapelle. Jean-Baptiste Grenier est nommé chapelain, mais il s'en va en 1826. On lui trouve un successeur en 1828 : Alexandre-Joseph Coddron

⁵⁸ AEBR, Régime français, Préfecture de la Dyle, n° 908 .

⁵⁹ AELLN, Folx-les-Caves, Inventaires des archives communales de Folx-les-Caves, n° 13.

⁶⁰ AELLN, Folx-les-Caves, Délibérations du conseil communal, n° 3, 1864-1893, n° 196. Entre le décès de Sylvere Seny le 16 1882 et la nomination d'Antoine Thibeaux le 28 mars 1884, il n'y eu pas de curé de Folx-les-Caves.

⁶¹ AELLN, Folx-les-Caves, Délibérations du conseil communal, n° 3, 1864-1893, n° 201.

qui restera en poste jusqu'en 1833. Le mémo qu'il envoie vers 1829 à l'archevêché de Malines éclaire une des raisons de la réticence des prêtres à desservir la paroisse de Folx-les-Caves. Il y écrit à propos de la cure :

« Si la Cure était semblable à beaucoup de belles maisons des environs, elle plairait infiniment par son exposition qui plane sur un vaste horizon. Mais loin de là ; construite avec de vieux matériaux les murs sont imprégnés de salpêtre, et le pasteur n'aura pour prix de ses travaux qu'une mort douloureuse qui en est la suite. Aucune mansarde au grenier ne le met à l'abri de l'insalubrité du local, les linges, les livres tout en un mot est livré à la moisissure. On a beau chauffer toutes les places, en ouvrir les lucarnes (car des fenêtres n'est pas ce qui s'y trouve) pour laisser le passage à l'air, rien ne corrige cette humidité qui découle le long des murs. On avait promis à mon arrivée de faire toutes les réparations nécessaires, mais rien n'a été fait de toutes leurs promesses ; c'est-à-dire, des mansardes et des fenêtres ; ce qu'on a fait d'ouvrage n'est pas même achevé ; de manière que me voilà livré à la merci des injures du temps pendant les rigueurs de la saison, ce qu'il me sera impossible de supporter ; car l'hiver dernier j'ai trop souffert, ayant tenu le lit pendant 4 semaines.

Lorsque j'en parle, le Bourgmestre dit qu'il n'a pas d'argent, ce qui n'est qu'une défaite, et son conseil dit qu'il est encore bien logé que moi ; ainsi on le voit tout est assez bon pour un Curé !

L'on m'avait fait croire que la cure était arrangée et propre à recevoir son curé ; erreur, il y pleut et je suis obligé vu mes infirmités de me coucher dans une armoire placée dans ma cuisine, ceci est absolument inconvenable ; mais où veut-on que je couche ? au milieu d'un air humide qui vous glace le sang ??
[..]

Enfin le présent exposé à conforme à la plus exacte vérité et peut se vérifier facilement ; et si mon opinion était de quelque valeur, Folx-les-Caves n'aurait de curé que quand le local serait jugé sain et habitable et quand il procurerait une existence honnête à son Pasteur. »

Le curé Coddron se plaint fort, mais ne mentionne pas qu'il loge à la cure une servante et cinq étudiants⁶², non originaires de Folx-les-Caves.

En 1844, la fabrique d'église demande à la commune des subsides pour reconstruire le presbytère⁶³. La réaction du conseil communal est :

« La proposition de vendre quelques morceaux de biens communaux pour construire une maison de cure ayant été soumise au conseil communal.

Le conseil ayant murement réfléchi à cette proposition, ayant examiné les revenus communaux et ceux de la fabrique, ayant trouvé que ceux de la commune sont insuffisants pour faire face aux dépenses qu'elle se voit obligée de faire, et que ceux de la fabrique sont plus que suffisants pour subvenir aux

⁶² AELLN, Folx-les-Caves, *Registre de population*, 1830, n° 18.

⁶³ AELLN, Folx-les-Caves, *Délibérations du conseil communal*, n° 2, 1836-1864. Rapport du 6 juillet 1844, n°30.

frais qu'elle nécessite annuellement a décidé à la majorité de cinq voix contre une que la proposition de vendre des biens communaux sera rejetée, que dans le cas où il aurait urgence de reconstruire une cure, le conseil de fabrique pourrait proposer la vente d'une partie des closières qui attiennent au bien du presbytère et qui ne font pas partie des biens qui produisent des revenus à la fabrique. »

Malgré que la commune soit propriétaire des biens de la fabrique, elle ne veut pas intervenir dans la gestion de ceux-ci. En fait, les ressources de la commune sont très limitées. Son budget de 1848 indique des recettes de 3 195 francs et des dépenses de 3 009,50 francs.

Le 4 décembre 1845, le cardinal Engelbert Sterckx⁶⁴ donne l'autorisation au conseil de fabrique de reconstruire le presbytère. *« La dépense est évaluée à la somme de 8 435 francs 22 centimes, dans laquelle la fabrique propose d'intervenir pour 2 000 francs, et Mr le curé pour 1 000 francs à titre de don remplaçant un subside de la commune, tandis que les matériaux à provenir de la démolition peuvent être estimés à 1 500 francs, de sorte que plus de la moitié de la dépense se trouverait ainsi couverte ; des subsides étant demandés sur l'État et la Province pour le restant. »* Le cardinal autorise la fabrique à emprunter 1000 francs pour couvrir sa part.

Le temps passe, en tractations pour trouver les fonds manquant pour la reconstruction.

Finalement, la reconstruction se serait faite sans subside. En 1875⁶⁵, le curé Seny écrira au vicaire général qui le critiquait pour l'achat d'un orgue pour l'église, sans approbation extérieure *« S'il m'est permis de vous dire Monsieur que j'ai déjà donné à mon église 15 à 16000 francs pour bâtir un presbytère, restaurer l'église, cloturer le cimetière, acheter les ornements, sans obtenir un centime du Gouvernement malgré nos demandes reiterées, [...] »*

Les archives de la fabrique d'église de Folx-les-Caves ont disparu après le décès en 2009 de son président Maurice Racourt qui les conservait chez lui. Pour la suite, je suis le texte de ce dernier publié en 2004, à l'occasion des Journées du Patrimoine en Wallonie.

En sa séance du 23 février 1847, le conseil de fabrique adjuge à M. Alexis Meunier, maçon à Jauche, pour la somme de 3 046 francs 52 centimes la reconstruction du presbytère. Cette dépense sera en partie couverte par la fabrique d'église, par un don du curé Seny⁶⁶ et par une intervention de l'État et de la Province. L'emploi de matériaux provenant de la démolition (notamment

⁶⁴ Archevêque de Malines de 1832 à 1867.

⁶⁵ Archives de l'archevêché de Malines, *Folx-les-Caves, Correspondances*.

⁶⁶ Sylvere Seny, (° Offus 1812, † Folx-les-Caves 17 novembre 1882), curé de Folx-les-Caves de 1842 à sa mort.

bois de charpente, portes et fenêtres, pierre de taille, ardoises, planchers) a permis de réduire les frais de manière substantielle. Le coût de la reconstruction était en effet estimé au départ à 8 435 francs et 52 centimes.

D'après ce cahier des charges, le presbytère nouvellement reconstruit devait avoir un aspect assez semblable à celui qu'avait le bâtiment juste avant sa dernière rénovation en 1988. Il s'agit d'un vaste bâtiment à deux étages et à double corps organisé de manière symétrique autour de la porte d'entrée [...].

Rebelote.

En sa séance du 6 avril 1884, le conseil de fabrique constate qu'après le décès de l'abbé Seny, le presbytère s'est beaucoup détérioré. Les murs extérieurs et les haies ont besoin d'une réparation, les portes et fenêtres ont besoin d'être repeintes, les toitures sont en très mauvais état et l'intérieur a besoin de nouvelles tapisseries. »

Nous sommes à nouveau dans la spirale infernale des édifices religieux de Folx-les-Caves (et d'ailleurs aussi) : manque d'entretien d'où gros dégâts qui amènent à de gros frais de réparation, si ce n'est la démolition.

Maurice Racourt écrit :

« Extrait du conseil de fabrique du 4 janvier 1948 :

Au cours de la guerre de 1940 à 1945, le curé de l'époque⁶⁷(ndlr : Louis Debienné), à tort ou à raison, par esprit de civisme, et craignant des difficultés avec les autorités occupantes, a cru bien faire en ne demandant aucun subside à la commune, quoique le budget fût en déficit continu. De ce chef, la situation de la fabrique est au point de vue financier désastreuse au point qu'on ne peut plus continuer ainsi. [...] les remises s'effondrent, l'unique WC extérieur et les portes de clôture sont dans un état lamentable, [...] la toiture est en mauvais état, accuse de nombreuses infiltrations d'eau au grand dam de l'intérieur de bâtiment.

Une photo aérienne de 1952 montre le cœur de Folx-les-Caves. On y voit l'église et le presbytère situé au nord de l'agglomération.

⁶⁷ Louis Debienné, curé de Folx-les-Caves de 1937 à 1946.



Figure 15. 1952. Le cœur de Folx-les-Caves

En janvier 1961, le curé Dehon⁶⁸ fait part au conseil qu'il a dû quitter la cure à la suite d'une chute des plafonds [...].

La cure est laissée à l'abandon et laissée au pillage. [...] »

À cette époque, le curé Dehon faisait face à de nombreux conflits au sein de la commune. Le 5 mars 1957, il écrit à l'archevêché : « *De plus par deux fois l'architecte provincial est venu et a décrété l'urgence d'une nouvelle toiture et plafonnage de l'église et grosses réparations à la cure. [...]. La commune dirigée par le député Baccus⁶⁹ socialiste farouchement anticlérical pratique la politique de l'inertie.* » C'est dire si le climat politique était bon à Folx-les-Caves.

La cure est vendue par la commune de Jauche⁷⁰ en 1973 à un couple de Schaerbeek qui ne l'habite pas et n'effectue aucuns travaux.

⁶⁸ Marcel Dehon, curé de Folx-les-Caves de 1950 à 1963. C'est le dernier curé titulaire à part entière de Folx-les-Caves.

⁶⁹ Auguste Baccus, ° Jauche 6 décembre 1919, † Ophain-Bois-Seigneur-Isaac 19 décembre 1969. Ingénieur agronome, bourgmestre de Folx-les-Caves, député de Nivelles, sénateur provincial du Brabant, dirigeant du mouvement populaire wallon. <https://maitron.fr/spip.php?article138455>, notice BACCUS Auguste, Adelin, Joseph.

⁷⁰ Folx-les-Caves avait été fusionnée avec Jauche en 1971.



Figure 16. En 1981, le presbytère ©Didier Belin.

Maurice Racourt reprend : « En 1998, M. Alain Gilsoul et Mme Florence Godfurnon⁷¹, son épouse (originnaire de Folx-les-Caves), rachètent la cure. Avec l'aide de leurs deux familles, ils vont mener, dans le total respect de l'architecture originelle, la rénovation du bâtiment et lui donner la physionomie qu'il a actuellement. »

⁷¹ Florence Godfurnon (° Folx-les-Caves 19 juillet 1969) descend de Louis Deprez qui fut propriétaire du logis de la ferme Vlemincx de 1920 à 1939. Elle descend également des Vlemincx de la branche propriétaire de la ferme de la Vallée à Folx-les-Caves. Voir M. De Ro, *Le château-ferme Vlemincx à Folx-les-Caves*.

Annexe 1. La tour travaux et expertise.

Si l'état extérieur de la tour de l'église est aujourd'hui correct, il n'en est pas de même de l'intérieur. On y voit un appareil irrégulier de pierres. À cela s'ajoutent les « reliques » de l'antenne GSM qui avait été installée dans la tour en 2005. Si l'appareil extérieur était dans cet état au XVIII^e siècle, on comprend que les décimateurs et curés aient été alarmés.



Figure 17. En 2018, mur intérieur de la tour

Dans les comptes de l'abbaye de Villers⁷², nous trouvons le détail des frais de réparation de l'église de Folx-les-Caves en 1702. Une bonne partie de ces frais concerne la tour.

« Autres mises d'argent en réparations de l'église de Folz

Primes aux scieurs pour avoir scié en Avril 1702 mil deux cent quarante cinq pieds par gisses⁷³ a dix huit sols le cent pour le belfroy payé

xi fl v sols

Item livré une croix de cuivre avec le crucifix pour porter a la procession pour laquelle payé ~~iii fl x sols~~ Dans la marge : nihil pour être passé dans le compte précédent »

Item payé aux scieurs pour avoir scié en may de ladite année mil sept cent vingt cinq pieds de bois par gisses pour la couverture de la thour a dix huit sols le cent

xv fl x sols

Item huit cent dix huit pieds de lattes scieés a la Ramée a quatorze sols le cent payé deux ecus

v fl xii sols

Item (payez) payé pour sept cent cinquante pieds de lattes achaptées a trente cinq sols le cent

xiii fl ii sols ½

Item payé a maitre Joannes de Wance⁷⁴ pour avoir fait et mis a l'église dudit lieu trois fenêtres de vitres de vingt quatre pieds chacune a cinq sols

xviii fl

Et pour une autre de quinze pieds a la sacristie payé aussy a 5 sols

iii fl xv sols

Item payé aux tailleurs de pierres de Gobertenge pour trois cent vingt cinq pieds d'anglées et boutices pour la thour a trois sols demy le pied

lvi fl xvii sols 1/2

Item payé a Jean Louwette charpentier pour avoir fait le belfroid selon la convenance six pattacons

xvi fl xvi sols

Item audit payé pour la couverture de la thour aussi selon la convenance seize ecus

xliiii fl xvi sols

Item ausdits charpentiers pour toutes les autres journées employées a syverer⁷⁵ les bois a mettre les neux⁷⁶ sommiers dans la thour et quitter les vieux, a mettre les ancrs a estanconner et autres ouvrages et pour leur boisson achapté audit Folz pendant tous leurs ouvrages payé

xxxv f ix sols

Item a Jacques Deschamps masson par convenance faite avec dom Berc (Bernard⁷⁷ notre confrere pour défaire et refaire la muraille de ladite thour, du

⁷² AELLN, A.E.B. 11195, Comptes généraux de la recette de Mellemont, 1702-1703.

⁷³ Poutres.

⁷⁴ Wanze, près de Huy.

⁷⁵ Pas trouvé, je pense qu'il veut dire raboter.

⁷⁶ Neufs.

⁷⁷ Prénom choisi en référence à Bernard de Clairvaux.

costé d'amont⁷⁸ payé pour l'entiere satisfaction de nonante six pattacons et huit sols icy *xx fl xiii sols*

Item le 25^e novembre 1702 payé a Michel Delgoffe escalteur⁷⁹ a Perwez et pour toutes ses journées employées a couvrir d'ardoise la thour et aux réparations de l'église dudit Folx *lxix fl*

Item pour sept mille d'ardoises cherchées a Namur a cincque florins le mil payé *xxxv fl*

Item pour vingt deux mille cloux d'ardoises a quatorze sols le mil payé *xv fl viii sols*

Item pour cincque mille cloux de latte a dix neuf sols et six cent cloux de porte a trente cincque sols le mil payé *v fl xvi sols*

Item livré a la dite eglise un missel pour *ii fl viii sols*

14 somme *369-6-0 »*

En 1776, les architectes Wincqz et Fisco font un rapport sur l'état de l'église, étayé par un plan. De leurs commentaires je me limiterai à la tour.

⁷⁸ Sud-Ouest, c.-à-d. en façade.

⁷⁹ Couvreur d'ardoise.



Figure 18. En 1776, plan de l'église, coupe n°2

« De la tour

12° Visitant la tour de la dite eglise nous avons observé que le mur du côté du nord, étoit en un certain état de degradation a devoir étre réparé a quelques endroits ou il s'est fait dans l'intérieur seulement quelques lézardes qui deviendroient dangereuses si elle netoient réparées en tems # ces lézardes sont indiquées par les lettres i. k. a la coupe intérieure de cette ditte tour, faisant partie du dessin N° 2. # a commencer a l'endroit de la lettre i. ou nous fait une breche pour reconnoître la qualité du ciment que nous avons reamarqué defectueux en cet endroit, il sagiroiy donc d'agrandir cette même breche jusqu'au solide de la maconeri et de la reparer avec du bon ciment et bonnes pierres qui ayant fait corps ensemble, feroient adherence a l'ancienne maconerie, d'une manière a pouvoir porter la partie supérieure de la tour.

A l'égard des trois autres murs de la susditte tour, cest adire celuy exposé a l'orient, au midy et celuy du septentrion nous les avons trouvé en bon état a la reserve du crepi légèrement dégradé qu'il faut reparer a certains endroits

13° Comme cette tour ne se trouve ancrée que foiblement par rapport a la resistance, que les ancres doivent offrir en cas d'évenement quil sagit de

prevenir, dans l'érection, où restauration, d'un monument de cette importance, nous proposons d'y porter des ancras aux parties cy dessous mentionnées [...].

L'intérieur de cette tour est fort mal entretenu dans son crepi qu'il reparer, apres avoir rempli quelque breche occasionée par les injures et intemperies de l'air

De la charpente du beffroid

14° quant a la charpente du beffroid elle est appuyée sur trois poutres qui sont consommées aux extrémités. Il est de nécessité indispensable de supprimer ces dernieres et leur en substituer d'autres qui soient de meilleure qualité de bois pour procurer a la base de cette ditte charpente une solidité convenable, nous avns observé que les autres parties de détail, qui le composent, sont bien conditionnées.

De la charpente de la flèche

Cette charpente, qui dès son origine fut très solidement construite, a conservé toute sa solidité

,

Annexe 2. 1798. Description du presbytère de 1755⁸⁰.

N° 1 La porte d'entree du batimes avec une serrure et clef, en bois de chenne, au dessus de la porte une feneste brisée

N°2 a main gauche, il se trouve une cuisinne avec une porte en bois de chenne avec un verrouil et une cheminée haute et deux petites fenestres donnant sur la cour en bonne etat.

N°3 a cote droit de la cuisinne, il se trouve une laverie avec deux fenestres donnnant sur les jardins avec une porte de bois de chenne sans verrouil ny serrure.

N°4 plus avant une autre place avec une porte de bois de chenne sans verrouil ny serrure avec une fenestres donnant sur la cour asé en bonne etat et une petite cheminée garnie en bois.

5 a cote droit de la ditte chambre il se trouve une autre place avec une porte en bois de chenne sans serrure ny verrouil avec une petite fenestre donnant sur le jardin assé en bonne etat.

6 a main droite de la porte de d'entrée, il se trouve une chambre et une porte en bois de chenne et une petite serrure avec sa clef et geminnée sans garniture, deux fenestres donnant sur la cour en bonne etat

7..a main gauche de la ditte chambre, il se trouve une autre place avec une porte de bois de chenne avec un verouil et une fenestre donnant sur le jardin assé en bonne etat

8..il se trouve une caves avec sa clef et serrure, la porte en bois de chenne

9 a coté gauche, il se trouve une autre petites caves avec une porte sans serrure ny verouil en mauvais état

10 au bout du vestibule, il se trouve une chambre avec une petite porte en bois de chenne avec sa clef et serrure et une petite cheminée sans garnitures avec deux petites fenestres donnant au jardin en bonne etat.

11 une escallier montant au grennier en bois de chenne avec une porte sans serrure ny verouil

12 au grenier, il se trouve une petite chambre avec une petite porte de bois blanc sans serrure ny verouil et avec une fenestres donnant sur la cour assé en bonne etat.

13 un grennier avec trois petites fenestres donnant sur le jardin assé en bonne état

14 un grande porte en entrant dans la cour en mauvais etat se ferment avec une barre de bois n'ayant serurre ny verouil, aiant un colombié en dessus couverts d'ardoisse

15 jdem une autre petite porte avec un verouil en mauvaise etat a droite de la grande porte

16 a droite des dittes porte, il se trouve un fourni avec une porte sans serrure ny verouil et une fenestre de bois le toute en mauvais etat

17 dans la cour, il se trouve un puit sans poulie, sans chainne n'y seau

⁸⁰ AEBr, T.079, Département de la Dyle, n° 4704.

18 a main droite, il se trouve cinq petites ecurie des cochons dont quatre avec leurs portes sans verouil, n'y serrure en tres mauvais etat

19 plus avant, il se trouve une etable des vaches avec une portes de bois blanc, sans serrure, ny verouil n'y creche ny rattelier,

20 plus avant, il se trouve une petite ecurie de cheveaux avec une porte de bois de chenne sans serrure ny verouil, n'ayant n'y creche n'y rattelier,

N°21 a main gauche en entrant dans la cour, il se trouve une granche de bois de chenne avec deux grande porte d'ont il se trouve une porte donnant sur une petite prairie brissée. Cest ditte granche doit avoir des reparation a cause de ruinne.

a observer que tous les batiments sont couverts de pailles, et qui demande grande reparation

22 en entrant au jardin, il se trouve une porte avec sont verouil sans serrure

23 plus avant, il se trouve un petit jardin avec un bosquet et enclos y attenant avec huit arbres frutiers, jdem aux tour de l'enclos il se trouve quarante huit petites arbres a l'entour dudit enclos et environs

Le tout contenant environs cinq journaux compris l'emplacement du batiments.

Ainsi fait et inventaires a folx les Caves le jour mois et ans ci-dessus en presence de l'agent municipal de la ditte commune etoit signé

C burnicq agent g. burnicq Commissaire L. Lenaert Commissaire

Annexe 3. Inventaire du mobilier de l'église de Folx-les-Caves, des pierres tombales et de l'orgue.

À l'occasion de « L'inventaire des petits éléments du petit patrimoine populaire de Folx-les-Caves » de 2020, j'avais fait des fiches sur tous les éléments remarquables du mobilier et des tombes de l'église de Folx-les-Caves. Je m'étais basé sur la documentation archivistique en ma possession et sur l'inventaire de l'Irpa⁸¹. Ces fiches ne furent pas reprises, sans doute considérées hors sujet. Je pense néanmoins utile de les publier.

Les photos qui suivent sont la propriété de l'IRPA.

⁸¹ https://balat.kikirpa.be/search_photo.php

La dalle du chevalier.

Datée de 1326⁸².



Figure 19. Dalle du chevalier. © IRPA

Décrite en 1872 par Tarlier et Wauters⁸³ :

« À gauche de cette entrée, à l'intérieur, on a encastré dans la muraille, en 1851, par ordre de la Commission royale des monuments, une énorme pierre tumulaire, large de 1 mètre 70 et haute de 3 m. 40 ; cette pierre n'a fait que trop longtemps partie du pavement, car il n'est plus possible de lire, le long de la partie supérieure, le commencement de l'inscription consacrée à la mémoire de celui dont elle recouvrait la tombe. Le restant a été déchiffré par nous comme suit :

PRECES
HABEAT QUEM
X (CHRIS)TO
CRIMINE TOLLIT

⁸² <https://balat.kikirpa.be/object/11035488>

⁸³ J. Tarlier & A. Wauters, *Géographie et histoire des communes belges, Canton de Jodoigne*, Bruxelles, 1872, p. 371.

EJUS NAM MUNDO MORIENS DECESSIT AB ISTO FESTO
CLEMENTIS POST PARTUM VIRGINIS ANNIS MLE TRIDOS
CENTIS VIGINTI SEXQUE REMOTIS SPIRITUS EMPIREO CELO,
REQUIESCAT I(N) ALTO.

Ces phrases, qui simulent des rimes latines, peuvent se traduire ainsi : « qu'il ait des prières celui qui a été enlevé par un crime à son Christ, car en mourant il a quitté ce monde le jour de Saint-Clément, 1326 ans après la délivrance de la Vierge. Que son âme repose dans le haut ciel de l'Empyrée ».

Au centre de la pierre est représenté un chevalier bardé de fer, ayant sur la poitrine un écusson qui offre trois étoiles à cinq rais, posées 2, 1.

Lorsqu'on leva cette pierre, on trouva dans le sol un crâne énorme. Ce personnage ne serait-il pas ce Gilles de Foul en Brabant qui fut tué durant la guerre des Awans et des Waroux ? ».

En 1956, elle est mentionnée par le comte de Borchgrave d'Altena⁸⁴.
« Parmi le mobilier funéraire se distingue : une énorme dalle où se voit un chevalier revêtu de sa cotte de mailles, où fleurissent trois étoiles ses armoiries sans doute et brandissant son épée.

Cette pierre mériterait d'être étudiée tout particulièrement ».

En 2010 ; elle est également décrite par Hadrien Kockerols.⁸⁵;

« Description : EFFIGIE. Un homme d'armes, vêtu d'un haubert, fendu à l'avant et dont les manches descendent jusqu'à mi-bras et serrée à la taille par une ceinture. La tête est coiffée d'un chapeau de feutre, aux formes contournées, à la mode du 17^e siècle. Les yeux sont ouverts, une boucle de cheveux descend jusqu'au bas du visage ? L'homme tient en sa main droite une épée levée, au pommeau sphérique, sa main gauche en tient le fourreau, dépassant sous la ceinture. Les mailles de l'habit sont représentées par des traits horizontaux. Sur la poitrine, trois étoiles rangées 2,1, rappelant une cotte armoriée ; sur le bras droit trois étoiles en rang. Sous ses pieds, dont un seul visible, un petit chien. [...]

Commentaire : Le dessin de l'effigie est sommaire et comporte nombre d'incongruités dans l'habit et les gestes du chevalier ? Le chapeau trahit une gravure datant du 17^e siècle : d'autres détails, tels que les manches, les pieds, la chevelure, les étoiles, donnent de la figure entière la marque de l'imposture. [...].

⁸⁴ Comte J. de Borchgrave d'Altena, *Notes pour servir l'inventaire des œuvres d'art du Brabant*, Bulletin de la commission royale des monuments et sites, tome VII, p. 233).

⁸⁵ H. Kockerols, *Les gisants du Brabant wallon*, Les éditions namuroises, 2010, pp. 106-107.

La figure a été gravée sur une dalle qui, elle, date bien du 14^e siècle ce dont témoigne son inscription.

Les dimensions de la dalle en font vraisemblablement la plus grande connue de Belgique. »

Je n'ai pas trouvé dans les archives la Commission des monuments et des sites de dossier concernant cette pierre. Alphonse Wauters commet une légère erreur en indiquant que ces étoiles avaient cinq rais, alors qu'elles en ont six. En fait, il y a beaucoup de chances qu'il ne les ait pas vues. Pour écrire leur Géographie et Histoire des Communes belges, Tarlier et Wauters faisaient appel à des correspondants locaux qui leur fournissaient des informations. La supposition que le chevalier soit Gilles de Foul n'est pas valable : ce Gilles de Foul fut tué en 1298, lors de la bataille de Loncin.⁸⁶

En ce qui concerne l'avis de Kockerols indiquant que la figure actuelle du chevalier est une imposture du 17^e siècle, je serais plus indulgent que lui ; mon explication est que la dalle ayant été usée par les pas des fidèles, ce qui explique que la moitié de l'inscription ait été effacée ; une main maladroite aurait regravé la figure en inventant quelque peu les détails devenus invisibles.

Aujourd'hui, cette dalle n'est plus visible, masquée partiellement par une citerne à mazout et cachée par une cloison formant un réduit.

⁸⁶ A. Bayot, *Œuvres de Jacques de Henricourt, Le traité des guerres d'Awans et de Waroux*, Bruxelles, Lamertin, 1931, t.3, p.13.

Christ en croix



Figure 20. En 1972, christ en croix. © IRPA

L'IRPA indique comme date : 1501(*incertain*) -1600 (*incertain*).⁸⁷

Je ne connais pas de référence historique.

Cette croix est placée sur le maître-autel en remplacement du tabernacle tournant dont le curé Vandrise s'était débarrassé.

⁸⁷ <https://balat.kikirpa.be/object/10041103>

Le grand crucifix

L'IRPA le date entre 1501 (incertain) et 1600 (incertain).⁸⁸



Figure 21. 1972 le grand cricifix © IRPA

Décrit en 1956 par le comte J. de Borchgrave d'Altena⁸⁹. « Un Christ attaché par trois clous, suivant un prototype du XIIIe s., mais trop rudement décapé. ».

Vers 1950, ce crucifix était disparu.

Dans une lettre de 1947, adressée à « Monseigneur », le curé Vandrise parle de ce christ : « un frère bénédictin, passant chez moi, m'a conseillé de restaurer le plus tôt possible un vieux christ en bois XIVe siècle qui se trouve au grenier de la cure et qui se détériore. »

En 1949, il écrit encore « Le grand Christ du 15^e siècle a été prêté à Mr le Doyen d'Orp le Grand. Celui-ci ayant

été remarqué par le Cardinal lors de sa visite à Orp le Grand. Le Cardinal m'a demandé de bien vouloir donner ou prêter ce Christ au musée diocésain de Malines. Je lui ai répondu que j'étais prêt à le lui donner. Il a été convenu avec son Eminence que ce Christ quitterait Orp le Grand pour Malines dès que Mr le Doyen n'en aurait plus besoin. »

⁸⁸ <https://balat.kikirpa.be/object/10041104>

⁸⁹ J. de Borchgrave d'Altena, « Notes pour servir à l'inventaire des œuvres d'art du Brabant ». (Bulletin de la commission royale des monuments et des sites, tome VII, p. 232

Statue de Saint-Paul



Figure 22. En 1972, Saint-Paul © IRPA

Datée par l'IRPA de 1501-1600.⁹⁰

⁹⁰ <https://balat.kikirpa.be/object/10041105>

Cette statue a une histoire commune avec celle de Saint-Pierre dont la fiche suit.

Statue de Saint-Pierre



Figure 23. En 1972, Saint-Pierre © IRPA

Datée par l'IRPA de 1641 à 1660.⁹¹

En 1950, suite aux plaintes pour disparition d'objets meublant l'église de Folx-les-Caves, envoyées aux autorités religieuses par des paroissiens, le curé de cette époque se justifie dans une lettre envoyée à l'archevêché de Malines. On y lit :

« Sont actuellement en dépôt chez Leynen, 92 rue Belliard à des fins d'expertise et d'indication de traitement de restauration

St Pierre ±15^e siècle en pommier et fort abimé. Saint-Paul plus ancien

8 chandeliers sans valeur aucune

Ces pièces devant rentrer à Folx les Caves. »

Le 11 juillet 1950, dans une lettre écrite au gouverneur de Brabant au nom de la Commission royale des Monuments et des Sites, on trouve la remarque suivante :

« Les statues déposées chez l'antiquaire ne paraissent pas être en sureté, malgré les apparences. En effet commande a été faite d'une réplique. »

Finalement les deux statues sont revenues à Folx-les-Caves. La note de restauration était de 1.200 francs.

La thématique de la statue ne correspond pas à celle d'un Saint-Pierre. Aussi, a-t-on ajouté sur cette statue une grande clef moderne, dorée, censée représenter la clef de Saint-Pierre !?

⁹¹ <https://balat.kikirpa.be/object/10041106>

Tombe du curé Wery

Datée par l'IRPA en 1653.⁹²



Figure 24. En 1972, tombe du curé Wery © IRPA

Nous ne savons que peu de choses sur le curé Florent Wery. Sa pierre tombale indique qu'il est décédé en 1653 à l'âge de 72 ans. Il serait donc né vers 1581.

⁹² <https://balat.kikirpa.be/object/10041102>

Un registre du diocèse de Namur indique qu'il fut nommé, en 1609, curé par les collateurs de l'église de Folx-les-Caves : l'abbé de Villers et le chapitre de Saint-Denis à Liège.

Dans le registre des baptêmes de Folx les-Caves (1609-1635), on retrouve une copie d'un registre qu'il avait tenu. On y lit :

« Copie d'un vieux registre baptismal du tems de m[ai]tre Florent Wery pasteur de Foolx depuis 1609 jusqu'à l'an 1653. Copie du mot a mot selon que les fragments ont été retrouvés, par moy J Plisnier pasteur dudit lieu depuis 1753, commencé le 21 7bre (septembre) 1759. ».

Fonts baptismaux.

L'IRPA les date entre 1701 et 1800.⁹³



Figure 25. En 1972, fonts baptismaux.

comprendre la voiture. »

Dans les comptes du Chapitre de Saint-Denis à Liège se trouve un « *Estat des deboursemens faits par les Reverends Trescensiers de Mellemon tant aux ouvriers qu'en reparations a l'église de Foulx depuis le 2^e aoust 1725 jusqu'au dernier 7bre 1739.* »⁹⁴

On y lit :

Item par quittance du 25^e 7bre 1736 payé pour un bassin avec la couverture pour le S^t Fond dix florins un sols et demi.

Item par quittance du 2^e aoust 1738 payé au S^r Pinpurniaux a Namur pour une pierre de S^t fond pour la dite église la somme de quatorze florins sans y

⁹³ <https://balat.kikirpa.be/object/10041099>

⁹⁴ AELGg, Chapitre Saint-Denis, n° 47, Grâces, 1730-1794.

Confessionnaux.



Figure 26. En 1972, confessionnaux © IRPA

L'IRPA les date de 1740 à 1760.

Je n'ai pas trouvé dans les archives de référence à ces confessionnaux.

En 1708⁹⁵, lors de la visite pastorale de l'évêque de Namur, il est noté le mauvais état de toute l'église dont les « *confessionalis sedes* » : sièges de confession.

Avant qu'on ne fabrique des confessionnaux comme nous les connaissons aujourd'hui, il avait un petit meuble. Ce meuble⁹⁶ trouve ses racines dans la « paroi à treillis », placée entre le prêtre et la pénitente, qui est exigée par le Concile de Milan de 1565 (présidé par Saint Charles de Borromée).

Ce dernier stipule que « *les prêtres n'entendent pas les femmes en confession, ni avant ni après le coucher du soleil ; qu'ils ne le fassent pas dans des appartements particuliers, mais publiquement, dans l'église, et sur des sièges disposés pour cela, et auquel sera jointe une tablette destinée à séparer le confesseur de la pénitente* ».

Dans Notes pour servir à l'inventaire des œuvres d'art du Brabant⁹⁷, le comte J. de Borchgrave d'Altena cite « *des confessionnaux très simples dans le style Louis XV* ».

⁹⁵ Archives évêché de Namur, n° 4, Visites d'églises de F.de Berlo de Brus, 1698-1718.

⁹⁶ <http://www.confessionnaux-de-wallonie.be/historique/index.php>

⁹⁷ *Bulletin de la commission royale des monuments et des sites*, tome 7, 1956

Pierre tombale de Joseph Plisnier (1762)



Figure 27. En 2018, tombe du curé Joseph Plisnier

Joseph Plisnier fut l'un des curés marquants de Folx-les-Caves au XVIII^e siècle.

Né en 1667 à Houdeng-Gœgnies.

Il fait ses études à Louvain, qu'il termine comme « Bachelier en Sainte Théologie ».

Nommé en 1701, curé de Folx-les-Caves, désigné par « Louvain » ; il reconstruit à ses frais, en 1716, le presbytère de Folx-les-Caves. Officie jusqu'en 1753 ; il avait 86 ans.

Dans son testament daté de 1753, « *il veut estre enterré sur le cimetier de Folz vis-à-vis du Christe flagellé.* ». Il ordonne à ses héritiers « *d'y faire mettre une pierre sepulcrale avec cette inscription / : Hic jacet Josephus Plisnier S.T.B. huius loci pastor ab anno 1701. Qui obiit x etatis x ./* ».

C.-à-d. « Ici repose Joseph Plisnier, Bachelier en Sainte Théologie, curé de ce lieu depuis 1701, décédé en x à l'âge de x ».

Après sa démission, il continua à exploiter sa ferme à Folx-les-Caves, jusqu'à son décès en 1762, à l'âge de 95 ans.

Mobilier de l'église 1780



Figure 28. En 1972, maître-autel © IRPA

Au paragraphe « Le mobilier de l'église, » nous avons vu l'histoire de cet autel.

Pierre tombale de Sylvère Seny (1882)



Figure 29. En 2018, pierre tombale du curé Sylvère Seny

Dieudonné Sylvère Seny est l'un des rares curés de la période moderne à avoir terminé sa carrière à Folx-les-Caves. J'ai conté son histoire au chapitre VI : les curés de l'époque contemporaine.

Les petits objets de culte.

En 1826, un inventaire⁹⁸ du mobilier de l'église est fait et signé par le bourgmestre et les fabriciens. Une copie en sera remise au curé Coddron.

	<i>Dénomination des objets.</i>	<i>Observations</i>
<i>Argenterie</i>	<i>Un ostensor en argent et un en cuivre.</i> <i>Un ciboire en Argent.</i> <i>Un calice id.</i> <i>Un id. en cuivre ; dont la coupe en argent.</i> <i>Trois couronnes en argent.</i> <i>Un sceptre id. de la S^{te} Vierge.</i> <i>Un palme (petit rameau) en argent.</i> <i>Quatre cœurs en argent.</i> <i>Trois petites boîtes aux S. S. huiles en argent.</i>	<i>L'ostensor en argent est encore à Autre-Église.</i> <i>Le calice en argent est doré intérieurement ; le ciboire l'est aussi ; mais la coupe du calice en cuivre ne l'est pas.</i> <i>Les boîtes aux S.S. huiles ne sont pas dorées intérieurement ; elles exigent peu de réparation.</i> <i>Il manque une boîte pour le viatique.</i>

⁹⁸ Archives de l'archevêché de Malines, *Folx-le Caves correspondance*, curé A.-J. Coddron

Ornements.	Cinq aubes. Deux surplis en toile. Trois chapes (en blanc, violet et noir.) Un ornement blanc en galons de soie. Un id. rouge avec dalmatiques et galons id. Un ornement noir, la chasuble seulement. Un deuxième rouge en galons de soie avec dalmatiques. Deux ornements blancs communs. Deux huméraux. Deux chasubles dont une en violet, l'autre en vert. Trois soutanes noires pour les enfants de chœur. Trois surplis pout id. id. Un devant d'autel grand ; un id petit. Trois nappes d'autel. Huit purificateurs. Quatre bouquets. Deux chandeliers en fer-blanc. Deux miroirs à l'autel de la S^{te} Vierge. L'habillement neuf et deux voiles de la S^{te} Vierge. Deux guidons appartenant à deux particuliers. Un encensoir en cuivre. Deux chandeliers id, deux autre id, sonnettes. Deux burettes et l'assiette en étain. Un missel et deux antiphonaires. Deux processionnels_un manuel_ Deux adoreurs. Une lampe en cuivre au chœur. Le seau à l'eau bénite id_ L'aspergès. Six chandeliers en cuivre du grand autel. Une civière à porter les morts.	Le linge est généralement de peu de valeur, la quantité insuffisante. Il n'a pas de soutane pour le célébrant. Les ornements sacerdotaux exigent beaucoup de réparation :il manque de morceaux pour le faire. L'encensoir fort inconmode, chaînes mauvaises. Les burettes et l'assiette dans un état à devoir être échangés. Le goupillon ou aspergès, entièrement usé. L'autel dédié à S^{te} <u>Rolande</u> est sans la pierre nécessaire, la statue de la sainte malpropre, la boiserie de l'autel déperit par la faute de vernis. Les objets qui exigent l'étamage, comme le fond baptismal, devrait être étamé de nouveau ?
------------	---	--

	<i>Trois treilles portatives pour confesser.</i> <i>Trois canons_ Une croix en cuivre_</i> <i>Le fond baptismal et son couvercle en cuivre.</i> <i>Un christ en cuivre, un en bois.</i> <i>Deux gradins.</i>	
--	---	--

Annexe 4. L'orgue

Au fond de l'église se trouve la tribune de l'orgue⁹⁹.



Figure 30. En 2018, l'église, vue vers l'entrée.

⁹⁹ En Belgique, la coutume est d'appeler « jubé » cette tribune. En fait le jubé est une clôture séparant le chœur de la nef. Suite au concile de Trente au XVI^e siècle, la plupart de ces jubés ont disparu.

Cet orgue avait été acheté par le curé Sylvère Seny¹⁰⁰ en 1874 ; le montant de l'achat est de 3 300 francs. Cet achat avait été fait sans l'autorisation du conseil de fabrique et de la députation permanente d'où une lettre du ministère de la Justice à l'archevêché. Celui-ci décide de laisser passer. Le curé se défend : « *J'ai convoqué trois experts, M^r le curé de Jandrain et les organistes d'Orp-le-Grand et de Jauche, ils ont tous déclarés que Notre Orgue est le meilleur du Doyenné. [...]. S'il est permis de vous dire Monsieur que j'ai déjà donné à mon église 15 à 16 000 francs pour bâtir un presbytère, restaurer l'église, cloturer le cimetière, acheter les ornements, sans obtenir un centime du Gouvernement reiterées, sans doute cela ne regarde pas l'orgue, mais c'est pour prouver à Mr le Ministre que nous marchons selon nos finances.* »¹⁰¹

En 1950, il y eut conflit entre le curé Marcel Dehon¹⁰² et Georges Racourt¹⁰³. Ce dernier réclame d'être payé de 12 000 francs correspondants à son traitement de clerc-organiste que le curé Vandrise ne lui avait pas payé. Le curé estime que Georges Racourt exagère ses exigences et l'écarte du poste d'organiste de Folx-les-Caves. Finalement, il accepte de lui payer 4 998 francs.

Maurice Racourt, qui avait accès aux archives de la fabrique d'église disparues aujourd'hui, nous apprend que les orgues furent restaurés en 1949, pour la somme de 9 250 francs¹⁰⁴.

Depuis lors, il n'y a plus d'organiste ; Maurice Racourt m'a raconté que l'orgue demandait une sérieuse rénovation.

¹⁰⁰ Curé de Folx-les-Caves de 1842 à 1882.

¹⁰¹ Archives de l'archevêché de Malines, *Folx-les-Caves*, Corespondances.

¹⁰² Marcel Dehon, curé de 1950 à 1964. Il assumait la difficile succession de Henry Vandrise, restaurateur vandale de l'église, déplacé en 1950 à Saint-Michel-et-Gudule.

¹⁰³ Racourt Georges, ° Boneffe 1902, † Folx-les-Caves 1968, propriétaire des grottes, était le père de Maurice Racourt, mémoire de Folx-les-Caves, propriétaire et guide des grottes, président de la fabrique d'église.

¹⁰⁴ M. Racourt, *Église de Folx-les-Caves*, Brochure, mai 2000.

Annexe 5. Les cloches

Il n'y a pas de paroisse sans cloches ; elles marquent les heures des cérémonies religieuses, elles convoquent les habitants à une réunion publique et enfin, préviennent la population d'un danger.

La première mention de cloches à Folx-les-Caves, que je connaisse, date de 1662. Le curé Jacques Thomas¹⁰⁵ bénit deux cloches. La première était la cloche¹⁰⁶ décimale, refondue aux frais de Bernard Van der Hecken,¹⁰⁷ abbé de Villers et du chapitre de Saint-Denis à Liège. Les parrains étaient le révérend seigneur Guillaume de Moulin¹⁰⁸ et la demoiselle Anne du Rousseau¹⁰⁹. L'autre était un don des fidèles. Ces baptêmes furent faits en présence de Catherine de Cotereau¹¹⁰ de Westmael, baronne de Jauche et seigneuresse de la ville et terre de Jauche.

Les mentions suivantes de cloches à Folx-les-Caves, jusques et y compris leur enlèvement par les Français en 1798, ne parlent que d'une seule cloche.

En 1695, le chapitre Saint-Denis accorde une somme de 40 florins au curé de Folx-les-Caves (Nicolas du Rieu, curé de 1672 à 1701) pour compenser les frais qu'il a eus pour « *sauver leur cloche décimale, la porte de l'église [...]* »¹¹¹ Nous sommes au temps de la guerre de la Ligue d'Augsbourg qui a ravagé Folx-les-Caves et sa région.

En 1774 : « *pardevant nous mayeur et echevins de la haute cour de folx les caves furent présents les manans et adherités dudit folx à ce qui s'en suit spécialement convocqués au song de la cloche [...]* »¹¹²

Les mentions suivantes sont liées à l'annexion française de 1795. On a beaucoup parlé de confiscation de cloches en vue de fondre des canons dans leur métal ; en fait, leur raison première est d'ordre public : les cloches avertissaient la population de l'arrivée de troupes françaises, ce qui permettait la résistance ou la clandestinité.

Le 26 septembre 1797, l'administration centrale du département de la Dyle (les Brabant actuels) rappelle aux administrations des cantons qu'ils sont

¹⁰⁵ Curé de Folx de 1654 à 1672. Il ne m'est connu que par les registres paroissiaux qu'il a tenus.

¹⁰⁶ La cloche décimale est la cloche principale d'une église, devant être payée par les décimateurs. Cette cloche avait pour première fonction de convoquer les fidèles.

¹⁰⁷ Th. Ploergaerts & G. Boulmont, *Histoire de l'abbaye de Villers du XII^e siècle à la Révolution*, Nivelles 1926, p. 79. Bernard Van der Hecken fut abbé de Villers de 1653 à 1667. C'est sous son abbatiat que fut fondé à Louvain, en 1660, le collège de Villers. Ce bâtiment abrite actuellement les Archives de l'État à Leuven.

¹⁰⁸ Je n'ai pu identifier ce « R[everen]dus D[ominus] Guilielmus de Moulin. »

¹⁰⁹ E. de Buisseret & P. de Tienne, *Intermédiaire des Généalogistes*, n° 78, p. 388. Anne le Rousseau, fille d'Antoine le Rousseau, propriétaire, entre autres, de la cense de la Tour, entre Folx et Autre-Église et de la seigneurie de Heusbeck, située à Folx-les-Caves.

¹¹⁰ Catherine de Cotereau, dame de Westmael et de Soersel avait épousé, en 1645, son cousin germain Guillaume de Cotereau, marquis d'Asse et baron de Jauche. C'est ce Guillaume qui acheta en 1648, au roi d'Espagne, la seigneurie de Folx-les-Caves.

¹¹¹ AELg, Chapitre Saint-Denis, n°32, *Recès capitulaire 1685-1696 et n°457*, Ornaments envoyés aux églises p. 70.

¹¹² GSN 440, Folx-les-Caves, acte du 10 mai 1774

« chargés de procéder de suite à la descente des cloches » qui ont été cédées à la compagnie Lannoy.¹¹³ Cet arrêté concerne les communautés religieuses.

En fin 1798¹¹⁴, l'administration centrale du département de la Dyle décrète : « *Considérant que l'arrêté qu'elle a portée le 16 du mois de Brumaire dernier (6 novembre 1798), ordonnant la descente des cloches de son arrondissement est jusqu'ici restée sans exécution dans plusieurs cantons, notamment ceux qui ont été le théâtre de la révolte.* ». Des commissaires spéciaux sont envoyés et l'on en profite pour faire effectuer la descente des cloches.

Suite à ces opérations, on enlève 20 cloches dans le canton de Jauche, dont une à Folx-les-Caves ; elles seront envoyées à Bruxelles¹¹⁵. L'enlèvement dans le canton de Jauche se fit par « *une troupe nombreuse conduite par l'adjudant général La Croix* ». Cette troupe « *réunie au cheflieu au moment de son départ* » était « *au nombre de 7 à 800 hommes* », des conscrits. Les frais encourus pour cette mission, nourriture, boissons, feux et lumières, ferrage de chevaux s'élèvent à 779 francs et 60 centimes. Pour les payer, il est décidé de taxer tous les habitants, propriétaires d'au moins un bonnier de terre dans les communes concernées. La taxe est fixée à 17 centimes par bonnier. Une liste nominative des propriétaires, avec mention de l'étendue de leurs terres, est dressée commune par commune : Jandrain, Gérompont, Jandrenouille, Énines, Ramillies, Folx-les-Caves, Huppaye, Marilles, Autre-Eglise, Offus, Molembais, Noduwèz, Orp-le-Grand. Il y a en tout 284 noms.

En 1883, le conseil de la fabrique d'église de Folx-les-Caves écrit : « *Considérant que depuis nombre d'années les habitants de la paroisse se plaignent, et non sans raison, que les cloches de l'église sont trop petites, et quelles ne rendent point le service que l'on est en droit d'en attendre ; [...]* ». Il sollicite l'autorisation « *de se procurer des cloches plus volumineuses et dont le son parviendrait à l'endroit le plus reculé du territoire.* » Cette acquisition fut approuvée en mars 1886. Fin 1886, elles furent bénies par le doyen d'Orp-le-Grand. Je ne connais pas l'origine de ces cloches trop petites. Étaient-elles celles enlevées en 1798 par les Français et qui pourraient avoir été récupérées suite au Concordat.

Le 20 février 2018, le curé Nestor Thibeaux¹¹⁶ en fait une description dans un rapport envoyé à l'archevêché¹¹⁷.

« *Cloches.*

I Deux cloches dans la tour de l'église.

¹¹³ AEBR, Fonds français, Département de la Dyle, dossier 3939, 8 fructidor an 5, n°5232.

¹¹⁴ AEBR, Fonds français, Département de la Dyle, dossier 3978, acte de frimaire an 7. Le jour n'est pas indiqué dans l'acte, mais il s'agit de fin 1798, début 1799.

¹¹⁵ AEBR, Fonds français, Département de la Dyle, dossier 3988, acte approuvé le 25 nivôse an 7 (14 janvier 1799).

¹¹⁶ Nestor Thibeaux, curé de Folx-les-Caves du 21 mars 1884 au 24 octobre 1924.

¹¹⁷ AGR, Archives de l'archevêché de Malines, *Rapports de guerre, Folx-les-Caves*.

Grosse cloche. 650 kilogr. - ton : sol.

Inscription ; *Me fuderunt Lovanii Alph. Beulens et socii 1886*

Parrain : Jean Joseph Hanesse.

Marraine : Marie Becquevort.

N. Thibeaux, curé.

Décorations : SS. Pierre et Paul et plusieurs anges.

2. Petite cloche 460 kil. - ton : la.

Inscription : *Me fuderunt Lovanii Alph Beulens et socii 1886.*

Parrain Louis Charlet.

Marraine Marie Louise Corbusy.

N. Thibeaux, curé.

Décorations : Ste Vierge et des anges.

*II Une clochette sur la toiture du presbytère
d'un poids de 20 à 30 kilogs. »*

J'avais d'abord cru que cette description correspond à celle de cloches enlevées par les Allemands durant la guerre de 14-18. Gerrit Vanden Bosch, archiviste de l'Archevêché de Malines-Bruxelles, m'a détrompé : « *Les cloches n'ont finalement pas été enlevées par les Allemands, quoique qu'ils avaient menacé de le faire. C'est pourquoi le Cardinal Mercier avait demandé en 1915 aux curés de faire le relevé des cloches dans leurs églises, ce qui explique la présence de ces documents dans les rapports.* »

En 1943, les Allemands confisquent les cloches : dans ce cas, il s'agit bien d'en récupérer le métal en vue de son utilisation militaire.

En 1950¹¹⁸, lors de l'enquête faite au sujet de la disparition d'objets de l'église de Folx-les-Caves, le doyen d'Orp-le-Grand écrit à l'archevêché de Malines « *Debienne¹¹⁹ avait récolté 40.000 fr dans une fancy-fair pour les cloches ; peu avant son départ.* »

Maurice Racourt écrit ¹²⁰: « *Trois cloches sont installées en 1953 par Tastenoe frères en remplacement des cloches enlevées par les Allemands en 1943. La grosse cloche est dédiée à Saint-Pierre et pèse 603 kilos, la moyenne est dédiée à la Sainte Vierge et pèse 351 kilos et la petite est dédiée à Sainte-Philomène et son poids est de 250 kilos.*

En 1990 - Électrification d'une des cloches.

En 1998 - [...] électrification des deux autres cloches.

¹¹⁸ Archives de l'archevêché de Malines, *Folx-les-Caves*, correspondances.

¹¹⁹ Louis Debienne, curé de Folx-les-Caves de 1937 à 1946.

¹²⁰ M. Racourt, *Église de Folx-les-Caves*, 2000, Brochure, pp. 7-8.

Annexe 6. Abréviations

Faites suivant les recommandations de l'OGHB.

AGR – Archives générales du Royaume
AEx – Archives de l'État à x
AVx – Archives de la Ville de x
x = A (pour Anvers) ; Ar (Arlon) ; And (archives de l'État à Anderlecht) ;
Br (Bruxelles) ; B (Bruges) ; G (pour Gand) ; Lv (Louvain) ; LLN
(Louvain-la-Neuve) ; L (Liège) ; M (Mons) ;
N (Namur) ; T (Tournai) etc. KBR – Bibliothèque royale de Belgique
EC – État civil
CRMSF – Commission royale des Monuments, sites et fouilles.
UCL – Université catholique de Louvain
ULB – Université libre de Bruxelles
KUL – Katholieke Universiteit Leuven
RUG – Rijksuniversiteit Gent
ANB – Annuaire de la Noblesse de Belgique
EPN – État présent de la Noblesse
OGHB – Office généalogique et héraldique de Belgique
SCGD – Service central de généalogie et de démographie
VVF – Vlaamse Vereniging voor Familiekunde
° – né(e)
bp. – baptisé(e)
x – marié(e)
† – décédé(e)
ss – parrain, marraine (susceptores)
tt. – témoins (testes, à un mariage)

Remerciements.

Mes remerciements vont au personnel des Archives de l'État, toujours prêt à m'orienter dans mes recherches. J'ai une reconnaissance particulière pour les archivistes des évêchés de Liège et Namur, de l'archevêché de Malines et la documentaliste de la « « Commission royale des monuments, sites et fouilles » à Liège, qui m'ont communiqué des documents inédits ; et bien sûr, pour mes compagnons de recherche : Didier Belin, Jules Wilmet, Jean-Louis Delsipée et Nicolas Froment, toujours prêts à m'aider. Je tiens aussi à remercier Fernand Piraprez qui m'a ouvert les portes de l'église.

Michel De Ro, midero123@gmail.com.